

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 26 mars 2024

17^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 26 mars 2024, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Matthieu Carrel, président

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Karine Beausire Ballif ; Mme Romane Benvenuti ; Mme Derya Celik ; M. Pierre Conscience ; Mme Sima Dakkus ; M. Johann Dupuis ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Alice Girardet ; Mme Nawel Khemissa ; M. Henri Klunge ; Mme Yusuf Kulmiye ; Mme Virginie Kyriakopoulos ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Johan Pain ; M. Roland Philippoz ; Mme Joëlle Racine ; Mme Paola Richard-de Paolis ; Mme Karine Roch ; Mme Agathe Sidorenko ; M. Olivier Thorens ; Mme Maurane Vouga

Membres absents non excusés : Mme Esperanza Pascuas Zabala ; Mme Clara Schaffer ; M. Jean-Claude Seiler ; M. Joël Teuscher ; M. Samson Yemane

Membres présents	73
Membres absents excusés	21
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	99

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de M. Thibault Schaller (UDC), en remplacement de M. Fabrice Moscheni, démissionnaire

Le président : – Je vais commencer cette séance du Conseil communal, qui sera consacrée à l'ordre du jour ordinaire. Après des opérations préliminaires et des communications de la part du Bureau et de la présidence, on passera aux questions orales en première partie, puis on traitera les rapports-préavis. En deuxième partie de séance, nous traiterons les interpellations. J'espère que cette façon de procéder vous va. Si c'est le cas, nous allons pouvoir directement commencer par une prestation de serment. Je prie les huissiers de bien vouloir faire rentrer M. Schaller et j'invite l'assemblée ainsi que le public à se lever.

Nous procédons à la prestation de serment de M. Thibault Schaller. Monsieur Schaller, en tant que nouveau membre du Conseil communal, vous êtes appelé à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre « je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ». Monsieur Schaller ?

M. Thibault Schaller (UDC) : – Je le promets.

Le président : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal. Je vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de communes certifiant votre élection. Je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. J'invite l'assemblée ainsi que le public à prendre place.

Applaudissements.

Communication

Absence de M. le syndic lors de la première partie de séance

Le président : – Au titre de mes communications, je vous informe de l'absence de M. le syndic Grégoire Junod pendant la première partie de séance de ce Conseil. Donc, il viendra à la deuxième partie de séance. Vos questions et les objets de la direction CD seront traités par Mme Germond en remplacement. Je vous informe également que Mme Émilie Moeschler, municipale, devra quitter la séance du conseil communal du 26 mars à 19h.

Au titre toujours de mes communications, je dois vous transmettre les remerciements et la gratitude du Congrès national du Kurdistan, du Comité d'organisation des Cent ans du Traité de Lausanne et de la communauté kurde en général, des remerciements pour l'implication de la Ville, de ce Conseil dans l'organisation et l'implication de l'organisation du centenaire du Traité de Lausanne, qui a eu lieu l'année dernière.

A ce titre, j'ai eu le plaisir et l'honneur de recevoir, au nom du Conseil, une plaque commémorative qui scelle l'amitié entre la communauté kurde et la Ville de Lausanne. Je pense que c'est une démarche suffisamment appréciable pour être relevée au Conseil communal, donc je tiens à mon tour à remercier les représentants de la communauté kurde qui sont ici pour cette démarche d'amitié à notre égard. Je précise encore qu'une lettre sera transmise à chacun des groupes de la part de la communauté kurde.

(Applaudissements)

+(insérer communications et dépôts)

Questions orales

Question

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Au parc du Denantou, vers la mare aux grenouilles, à la statue du faune d'Edouard-Marcel Sandoz, datant de 1955, la place de jeu a subi d'importants travaux ces dernières semaines. L'endroit dédié aux enfants et la gouille entourée de gens était bien séparée jusque-là. Or, un chemin d'allée relie maintenant ces deux lieux. Où sont passés les grenouilles, les crapauds et les poissons de la pièce d'eau si prisée des insectes, des oiseaux, des hérissons et des hôtes à poils qui vivent dans cet endroit miraculeusement préservé de Lausanne. Vont-ils retrouver leur mare ou leur abreuvoir ? Et là est vraiment la question. Est-ce judicieux de laisser des gosses importuner la faune, déranger les batraciens et les têtards ? Les hérons qui nichent maintenant allaient de temps en temps se servir pour nourrir leur progéniture.

D'autre part, les habitués s'inquiètent de la coupe de trois arbres majestueux qui semblaient tout à fait sains. Ils offraient une ombre bienvenue en été ou lors des canicules. Plus de 700 arbustes auraient été commandés en Turquie. Or, certains d'entre eux semblent déjà morts. J'ai pris des photos au Denantou, mais aussi à Vidy. Ont-ils des problèmes d'intégration ? Merci, monsieur le président, et merci à la municipale concernée de m'avoir écoutée.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Peut-être pour commencer sur les arbres qui ont été coupés, ce sont deux arbres de Charme qui ont été coupés, pour être bien précis. Comme vous l'avez vu, l'été de l'année précédente a été celui de la sécheresse. C'est pendant cette année que ces deux arbres, comme d'autres arbres également dans la ville, que ce soit sur le domaine public ou privé, ont vraiment souffert de cette sécheresse. C'est la raison pour laquelle ils ont dû être coupés.

Pour revenir sur les 700 arbres et arbustes évoqués, qui viennent de Turquie, pour rassurer Mme Lavanchy, nous travaillons avec des pépinières locales et nous n'avons pas entendu que des arbres avaient été cherchés en Turquie. Peut-être qu'il y a eu une petite confusion, parce que nous avons effectivement commandé des Platanes d'orient et c'est peut-être cette confusion qui vous fait

dire, ou que la rumeur ou la légende urbaine fait qu'on pense qu'ils viennent de Turquie. Donc ce sont des Platanes d'orient et nous travaillons, encore une fois, avec des pépinières locales. Ces Platanes d'orient s'intègrent parfaitement bien sous nos cieux et sous nos latitudes.

Pour revenir sur des éléments d'aménagement du parc que vous évoquez, vous l'avez aussi mentionné, avec ma collègue, Mme Germond, qui a le lead sur les places de jeu. Les places de jeu vont être refaites, parce qu'elles ne sont plus au goût du jour. Elles sont surtout, en termes de sécurité, et par rapport à la ligne que donne Mme Germond aussi sur les aspects plus naturels et plus sécuritaires, ne sont plus aux normes. Nous allons effectivement refaire cette place de jeu, tout en refaisant également pas mal de travaux sur des aménagements naturels, qui permettent d'aller aussi sur le plan biodiversité, à savoir favoriser cette faune, comme vous l'évoquez sur les batraciens. Je crois qu'avec Mme Germond, nous partageons l'idée qu'enfants et batraciens sont compatibles. Offrir des places conviviales à des enfants et à leurs accompagnants, tout comme offrir des habitats pour la faune, comme vous l'avez évoqué, est tout à fait faisable.

Vous avez vu que, dans les emménagements qu'on propose autour des étangs, ils sont assez protégés. Ils ne sont pas juste à côté de la place de jeu. Quand ils sont à proximité, nous aussi avons la possibilité de les protéger. Ça fait partie de ce que, je crois, on a passablement discuté dans le cadre du plan biodiversité, c'est de dire, à un moment donné, pour sensibiliser, informer la population, notamment les plus petits, c'est bien d'avoir directement sous les yeux cette biodiversité, cette faune. On apprend à la connaître et à la respecter, et c'est pour ça qu'on pense que cohabiter c'est une bonne chose.

Question

Mme Sevgi Koyuncu (EàG) : – En l'absence de ma camarade Nawel Khemissa, je lis sa question, qui s'adresse à Mme Germond.

Sur le site de la Ville de Lausanne, on peut lire qu'il existe 37 toilettes publiques à disposition des habitants et usagers de la ville. Sur la même page, on peut également lire texto que, afin de répondre à l'augmentation démographique de la population lausannoise, associé à la multiplication des actes d'incivilité, la Ville entreprend de rénover l'ensemble de ses toilettes publiques, notamment en remplaçant les anciennes infrastructures par des systèmes autonettoyants. On parle donc de rénovation et multiplication de WC publics.

Dans les faits, nous avons été interpellés par des habitants du quartier de Bellevaux s'étonnant de lire ces informations sur la page de la Ville, alors que, dans leur quotidien, ils vivent depuis 2019 avec des WC publics situés à côté de la COOP à Bellevaux qui sont fermés. Une habitante du quartier particulièrement impliquée dans la vie de son quartier s'est renseignée afin de comprendre cette fermeture. Une pétition avait par ailleurs été déposée par l'association du quartier de Bellevaux, dont elle est présentée du comité en 2021 déjà. Les pétitionnaires s'étant vu répondre que cette fermeture se justifie par un manque de fréquentation sur la place, sachant que les WC sont entourés d'une école, de l'APEMS, d'un centre socioculturel et des centaines d'habitants et habitantes de ce quartier. Les pétitionnaires sont aujourd'hui encore dans l'incompréhension totale.

On nous a communiqué que les enfants et même les adultes allaient faire leurs besoins dans les forêts autour du locatif. En effet, la place est sollicitée par des enfants, parents, grands-parents, jeunes. Ces citoyens nous rapportent voir des parents aller faire les besoins à leurs enfants dans les buissons alentour, y compris dans les jardins collectifs. Elles nous signalent qu'il n'y a pas déjà assez de poubelles et de bancs pour répondre à la densité de la population du quartier, et qu'en parallèle, il y a des WC qui sont là, mais qui sont fermés. La question suivante s'adresse à la Municipalité : pour quelle raison ces toilettes sont-elles fermées malgré la forte densité de la population dans ce quartier ? Quand seront-ils à nouveau accessibles aux personnes ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Ville de Lausanne compte aujourd'hui près de 135 cabines, si nous comptons avec cette unité-là. Avec cette offre-là de WC publics, la Ville de Lausanne est une des villes et communes qui propose des prestations importantes en comparaison de sa population par rapport à d'autres collectivités publiques.

Votre Conseil a voté un important crédit de rénovation des WC publics. Il est vrai que la priorité a été mise sur les WC du centre-ville, ou encore du sud de la ville et des lieux touristiques pour

moderniser et rendre plus confortables ces WC publics. Il est vrai, mais pas seulement à Bellevaux, que dans les quartiers, ce n'est pas la solution qui a été privilégiée dans le cadre de cette stratégie de rénovation des WC publics. Je veux dire que Bellevaux, à ce titre-là, n'est pas plus défavorisé qu'un autre quartier, et est même sur le même plan d'égalité que plusieurs quartiers de la Ville de Lausanne qui n'offrent pas de WC publics. Nous avons déjà répondu à tous ces éléments dans le cadre du rapport-préavis 2023/17 en réponse à la pétition. Nous vous expliquons tous ces arguments. Je vous propose de vous y référer. Comme vous le disiez, en effet, ces toilettes sont fermées depuis 2018.

Les chiffres, en tout cas, que nous avons reflétaient une fréquentation basse et des coûts respectivement élevés pour les maintenir. Les toilettes sont aujourd'hui démantelées, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises. La Municipalité rappelait aussi dans ce préavis qu'il y a plusieurs WC dans des infrastructures publiques. Vous mentionnez toutes les infrastructures publiques qui existent dans le quartier, notamment la bibliothèque de quartier, où nous nous sommes assuré de leur accessibilité à tout public tout au long de la journée pour répondre à cette demande.

Question

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Florence Germond. Lors des discussions l'année passée en lien avec le préavis Mobilité durable 1, il a été relevé que l'accessibilité à pied aux hautes écoles n'était pas optimale. Or, la situation s'est récemment encore détériorée, puisqu'il n'est désormais plus possible de passer à pied sur le côté ouest de l'avenue du Chablais pour se rendre de la Bourdonnette jusqu'aux bâtiments Internef et Anthropole de l'Unil en passant par le parking Chambronne 2.

Cela rallonge considérablement le trajet à pied jusqu'à ces bâtiments, car si on descend depuis la Bourdonnette sur le côté est de l'avenue du Chablais, l'accès au campus ne peut plus se faire qu'à la hauteur du giratoire sur la route cantonale. Même si cette situation n'est sans doute que provisoire, car liée aux travaux prévus aux Près-de-Vidy, elle reste problématique. En effet, le tronçon considéré a été avant sa fermeture emprunté par un nombre non négligeable de piétons allant de la Bourdonnette jusqu'à l'Unil, par exemple, après avoir quitté le bus 25 à l'arrêt Bourdonnette Nord.

Cela m'amène à poser la question suivante. Pendant combien de temps le tronçon entre la Bourdonnette et l'accès à Dorigny par le parking Chambronne 2 sera-t-il fermé aux piétons ? Est-il prévu d'aménager durant ce temps un itinéraire de remplacement rallongeant au minimum la durée du trajet à pied depuis la Bourdonnette jusqu'au bâtiment Internef et Anthropole de l'Unil ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Il s'agit d'un chantier de l'OFROU sur un territoire de l'OFROU, sur lequel nous avons peu de prise, mais je peux quand même vous donner un certain nombre d'informations. Le chantier est prévu jusqu'à la fin de l'année. En effet, le lieu est contraint, comme vous le disiez, mais il y a toujours au moins un des deux trottoirs qui est ouvert en permanence. Donc, s'agissant d'un chantier de la Confédération et, encore une fois, sur son territoire, la Ville n'a que peu de marge de manœuvre. En tout cas, il n'est pas prévu de proposer un itinéraire alternatif à ce stade.

Par contre, et c'est important de le savoir, à la demande de la Ville, qui a été intégrée aux réflexions de l'OFROU par rapport aux aménagements définitifs, à la fin des travaux, il y aura deux nouveaux arrêts de bus, de nouvelles bandes cyclables à cette hauteur-là. Et puis nous avons profité de ce chantier de l'OFROU pour améliorer de façon considérable l'itinéraire d'accès pour les hautes écoles à vélo, que ce soit sur l'avenue du Chablais elle-même, en sens descente et un petit bout dans le sens de la montée, et, en principe, nous l'espérons, sur l'avenue de Provence, dans le sens de la montée. Voilà les informations que je peux vous donner. Passé la période de travaux, la situation pour les mobilités durables sera ainsi nettement améliorée, mais c'est vrai qu'il y a cette phase de travaux qui sera plus difficile à vivre.

Question

Mme Marisa Maurer Putallaz (PLR) : – Ma question s'adresse au collège municipal en général. Je l'adresse à Mme Germond aujourd'hui. Il est visiblement habituel que la Municipalité communique

publiquement les préavis adoptés dans la semaine avec des intitulés laissant peu de doute sur les prises de décision. Cette communication intervient donc avant que le Conseil communal ne se soit prononcé et souvent même avant que la commission ait siégé.

Il arrive également que les mesures proposées dans les préavis ou dans la réponse aient été mises en place avant même les travaux de la commission. Un exemple : un flyer d'information aux locataires envoyé à tous les Lausannois avec la facture des SIL – quand même plus de 3000 flyers imprimés – avant que la commission répondant au postulat à ce sujet n'ait siégé. Qu'aurait-on fait si finalement la commission ou le Conseil avaient rejeté cette communication ou avaient souhaité la modifier ?

Autre exemple tout récent, qui image, à mon sens, à quel point le travail de ce Conseil est déconsidéré. Jeudi 14 mars, adoption par la Municipalité du préavis sur la stratégie multimédia en partenariat avec Sunrise. Vendredi 15 mars, communiqué de presse, alors que la commission est convoquée pour le lundi suivant. Les commissaires reçoivent donc le préavis trois jours avant la séance et en même temps que l'annonce à la presse.

Bien sûr, la majorité en place à la Municipalité dispose également d'une majorité écrasante, pour ne pas dire étouffante au sein du Conseil, mais je ne conçois pas que cela justifie de déconsidérer le travail des conseillères et conseillers communaux et les débats de ce plénum, en estimant peut-être que le vote ne vote n'est plus qu'une formalité. Preuve cinglante, s'il en fallait une, le rétropédalage sur la rénovation du stade de Coubertin auquel la Municipalité a dû se livrer par suite des travaux de la commission. Dès lors, j'aimerais connaître les raisons pour lesquelles la Municipalité a décidé d'agir de la sorte, puisqu'on me souffle que cela n'a, semble-t-il, pas toujours été ainsi.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je réponds au nom du syndic sur cette question. Merci de l'avoir posée. C'est, à notre connaissance, une pratique constante de la Municipalité que de communiquer avant l'adoption d'un préavis et rapport-préavis par le Conseil, mais après la décision municipale. A notre connaissance, ce n'est pas un changement de pratique, en tout cas dans l'histoire récente. C'est donc à ce moment-là, lorsqu'elle remet dans les mains du Conseil, qu'elle communique la décision municipale.

Je pense qu'il faut différencier à ce titre deux situations qui sont bien distinctes, des éléments pour lesquels il serait répondu à des postulats, par exemple, de votre Conseil, mais pour lesquels c'est une compétence municipale. Distribuer un flyer si la Municipalité a le budget, c'est une compétence municipale. Donc c'est tout à fait normal que ça se fasse en parallèle à vos décisions. Par contre, évidemment, quand c'est l'octroi d'un crédit, c'est pleinement de votre compétence.

Alors peut-être que quelques fois la Municipalité aurait dû mieux préciser dans ses communications que c'était évidemment sous réserve de la décision du Conseil communal, mais la pratique que de communiquer au moment de la décision de la Municipalité me semble extrêmement importante, en ce sens que cela démontre une pleine transparence du processus démocratique. Cela permet aux citoyens de se renseigner sur la situation, cas échéant aussi d'intervenir comme groupe d'intérêt auprès de membres du Conseil communal pour le processus du débat démocratique. Donc cela me semble indispensable.

C'était d'ailleurs une des demandes des communes, très importante, qui a été formulée auprès du Conseil d'Etat, qui ne communiquait pas les EMPD du budget avant qu'ils soient traités par la Commission des finances. Cette manière de procéder ne permettait pas à tous les acteurs touchés d'intervenir en amont dans le processus décisionnel. Donc je pense que c'est indispensable que la Municipalité communique en amont du processus décisionnel, le moment où elle remet le préavis à votre Conseil. Ainsi, tous les membres du Conseil et pas seulement les membres de la Commission peuvent prendre connaissance d'un préavis et intervenir auprès des commissaires qui siègent. Donc cette pratique me semble indispensable.

Par contre, peut-être, du côté de la Municipalité, il faut que nous soyons plus attentifs à bien préciser qu'il s'agit d'une décision sous réserve de la validation du Conseil communal quand c'est dans les compétences du Conseil communal. Voilà ce que je pouvais vous donner comme information à ce stade.

Question

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Ma question s’adresse à Mme Natacha Litzistorf et se réfère à la page du site internet de la Ville qui est consacrée à la biodynamie.

La biodynamie est un système de production, notamment agricole, qui est considéré comme ésotérique et donc non scientifique. La biodynamie s’appuie sur des concepts fort douteux, comme les énergies cosmiques et les forces formatrices, ou encore sur des processus tout aussi douteux, comme le suivi du calendrier lunaire pour planter et récolter les cultures, ce qui est loin de faire l’unanimité dans le monde scientifique. Le concept de biodynamie a été créé par Rudolf Steiner, qui était non pas agriculteur, mais un philosophe et occultiste du XX^e siècle, également fondateur du courant dit de l’anthroposophie.

Tout en sachant que ce dernier n’avait aucune formation ni expertise dans le domaine de l’agriculture, ma question est donc la suivante. Pour quelles raisons la Ville de Lausanne juge-t-elle opportun de faire la promotion de la pensée de l’occultiste Rudolf Steiner sur le site de la Ville ? Et pour quelles raisons la ville de Lausanne soutient-elle des méthodes de production ésotérique en finançant l’agriculture biodynamique, notamment par la production d’un vin ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je crois qu’on ne va pas, dans la réponse à votre question, faire le procès de M. Steiner, mais néanmoins répondre de manière assez factuelle aux éléments que vous évoquez. Vous n’êtes pas sans savoir qu’il y a plusieurs années maintenant que la Ville de Lausanne est exemplaire dans sa manière de gérer ses espaces verts, mais de gérer également ses domaines, et dans ses domaines, bien entendu, également ses vignobles.

On a des objectifs d’avoir le moins possible d’intrants, d’être zéro phyto, d’avoir un impact positif sur l’environnement, mais aussi sur la santé de tout un chacun, de toute une chacune. Quand on a dit ça, on doit aussi explorer toutes les manières possibles et imaginables qu’il y a de faire de la culture qui s’inscrit dans ces objectifs. C’est la raison pour laquelle la Ville de Lausanne et les collaborateurs et collaboratrices qui sont en charge au Service parcs et domaines ont eu l’esprit très ouvert. Comme le diraient certains, ce n’est pas une fracture du crâne que d’avoir l’esprit ouvert. C’est dans cette acception-là qu’ils ont regardé ce qui se passait, notamment derrière la biodynamie. Il faut bien reconnaître qu’une partie de la biodynamie – après, j’irai plus précisément, en ne dépassant pas le temps de parole, pour ne pas énerver notre président – mais, dans la biodynamie, il y a quand même une partie qui est très proche de l’agriculture naturelle. C’est de manière très concrète, très pragmatique que les collaborateurs et collaboratrices ont testé des méthodes qui font recette, qui sont efficaces et qui sont issues de conseils, de « recettes » qui sont en lien avec la biodynamie.

On peut vous l’assurer, et peut-être qu’on devrait faire un peu plus de visites, il y en a qui sont organisées, mais on vous invite très volontiers, sur les « terres » du Service parcs et domaines pour voir comment, très concrètement – il n’y a vraiment rien d’ésotérique, vous le verrez – comment on fait des décoctions et comment on soigne les plantes par les plantes. C’est sur cette partie-là de la biodynamie et des conseils et des méthodes de Rudolf Steiner que nous nous basons. Encore une fois, faire de la décoction de plantes, ça n’a rien du tout d’ésotérique. Après, on croit ou on ne croit pas, mais je crois que l’effet de la Lune sur les marées a été scientifiquement démontré.

Pour finir sur l’aspect Demeter, c’est un label qui permet de positionner nos vins sur le marché. Ce n’est pas un financement ésotérique, mais c’est le financement de ce label qui, encore une fois, nous permet de nous repositionner.

Quant à la mention sur notre site internet de Rudolf Steiner, on essaie de respecter l’histoire et pas de la revisiter. C’est la raison pour laquelle on en parle. Encore une fois, on se concentre non pas sur l’ensemble de la philosophie, mais sur les méthodes qui ont été utilisées par la biodynamie, inventées et sous l’égide de M. Steiner, et qui font vraiment leurs preuves. On a développé un savoir-faire au Service parcs et domaines qui est loin de l’ésotérisme, et qui est aussi montré en exemple. On a beaucoup de visites d’autres services, d’autres cantons, d’autres villes, qui nous permettent aussi de montrer et d’échanger sur ces pratiques, encore une fois, qui sont efficaces.

Question

M. Mathias Paquier (V'L) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Florence Germond. J'ai récemment déménagé du sud au nord de la ville et je suis passé par une phase de tri inhérente à tout déménagement qui se respecte. Dans ce cadre, j'ai été amené à me rendre à la déchetterie de Malley. Certains objets qui n'étaient plus utiles étaient encore en bon état. Je prévoyais de les déposer à la ressourcerie installée sur le site afin de leur donner une seconde vie.

Arrivé à 16 h 30, un employé m'a cependant déconseillé de les déposer, mais plutôt de les revendre sur Marketplace, car ils allaient de toute façon tout jeter une heure plus tard. Cette personne m'a ensuite expliqué que la ressourcerie était vidée chaque soir, notamment afin d'éviter que des personnes ne s'introduisent sur le site et risquent de tomber dans les bennes. Ma question est donc la suivante. La Municipalité prévoit-elle la mise en place de vraies ressourceries dans les déchetteries lausannoises, à l'image, par exemple, de la ressourcerie d'Yverdon ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je trouve que les expériences des Conseillères et Conseillers communaux sont toujours une ressource très intéressante, pour tester nos structures, nos collaborateurs en continu. C'est extrêmement bien pour s'assurer que tout fonctionne bien. Donc je tiens à dire à M. Paquier que je regrette la situation qui a été décrite, car elle n'est absolument pas conforme à nos directives internes de fonctionnement de la ressourcerie et que les objets ne sont pas éliminés chaque soir, mais seulement au bout de quelques semaines. Il peut y avoir évidemment des exceptions si un objet est en mauvais état. En tout cas ce sont les instructions – j'ai encore vérifié aujourd'hui auprès du service – qui sont données et les processus qui sont mis en place au sein de la ressourcerie. Evidemment, cela nous permettra de faire un rappel auprès de nos ambassadeurs de la déchetterie pour qu'ils donnent la bonne information au public.

Je souhaite également préciser que c'est important pour nous de travailler avec ces ressourceries, même si ce n'est pas toujours facile. Il faut gérer plusieurs interventions. Certaines communes ont renoncé à leur ressourcerie, malheureusement, parce qu'il y a aussi des situations d'abus. Le cadre doit être bien posé. Nous ne mettons, par exemple, en place ce qui est mis à Yverdon, avec une rénovation directe ou une revente d'objets directe au sein de la structure de la déchetterie. De notre côté, à Lausanne, c'est plutôt des associations caritatives qui le font, comme le Galetas, l'Armée du Salut, ou encore Caritas.

Je tiens aussi à préciser que nous développons aussi des ressourceries dans nos déchetteries mobiles. Enfin, je fais un petit *teasing*, parce que je vais venir devant votre Conseil dans quelque temps pour vous proposer une rénovation du Centre intercommunal de déchets, qui mérite un *lifting* complet, après quelques années de bons et loyaux services, et que la ressourcerie doit être entièrement repensée et occupera une place plus importante qu'aujourd'hui, justement dans cet esprit de donner une deuxième vie aux objets

Question

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Ma question s'adresse à M. le syndic. Je suis désolée, madame Germond, je crains que cela ne tombe encore sur vous. On apprend début mars que le projet Capitale culturelle de Suisse allait pouvoir se concrétiser à partir de 2027 et que la candidature de la Ville de la Chaux-de-Fonds avait été retenue par l'association qui chapeaute ce projet, avec l'aval de la Confédération, principal subventionneur, pour lancer son nouvel événement. Nouvel événement qui est directement inspiré du programme Capitales européennes de la culture, qui existe au sein des pays de l'Union européenne depuis 1985, à savoir qu'au lancement du projet, les premières villes à y participer étaient, dans l'ordre chronologique, Athènes, Amsterdam, Berlin et Paris.

Au-delà de la promotion culturelle, cet événement a aussi des retombées économiques fort intéressantes, puisque d'après les études menées au sein de l'Union européenne, il semblerait que chaque euro investi par les autorités publiques a eu un retour de l'ordre de 5,5 euros. Evidemment, il faut accueillir avec enthousiasme la venue d'un événement du même type en suisse, et quand bien même je n'entends absolument pas remettre en cause la légitimité de la Chaux-de-Fonds à obtenir le titre de première capitale culturelle suisse, il me semble qu'au regard des efforts considérables investis par la Ville dans la scène culturelle, la mettre au premier plan lors de ce nouvel événement

permettrait de faire rayonner la culture au sein de notre pays et à l'international d'ailleurs, tout en bénéficiant des retombées économiques prometteuses qui auraient été fort bienvenues.

Ma question est donc la suivante. Lausanne a-t-elle postulé, respectivement montré un intérêt à participer à la première édition de cet événement ? Cas échéant, pourquoi n'a-t-elle pas été retenue ? Et a-t-elle déjà fait part de son intérêt à y participer dans le futur ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je réponds au nom du syndic, respectivement avec les éléments que le Service de la culture m'a transmis. Donc, en effet, le projet de Capitales culturelles suisses est porté par une association et la Ville de Lausanne suit ce projet depuis 2012. Donnant suite à plusieurs études de faisabilité, une première édition est annoncée pour 2027. C'est sans appel à projets formel et dans la continuité des contacts établis que la Chaux-de-Fonds a déposé l'unique candidature qui a été retenue par l'association.

Le financement de cette première édition se base essentiellement sur les subventions du Canton de Neuchâtel, de la Ville de la Chaux-de-Fonds, ainsi qu'une recherche de fonds privée. C'est en tout cas les informations qui m'ont été transmises. Le projet de Capitale culturelle suisse a été intégré dans le prochain message Culture de l'Office fédéral de la culture. La Confédération pourra ainsi apporter sa contribution financière, mais de façon subsidiaire. Le projet de Capitale culturelle suisse est basé, en effet, comme vous le disiez, sur le principe des capitales culturelles européennes. Ce projet poursuit des buts analogues aux expositions nationales, mais avec une temporalité plus régulière. L'intention du projet ne vise a priori pas les cinq grandes villes suisses, mais plutôt des villes un peu plus modestes en termes de nombre d'habitants.

Pour information, la Ville de Lausanne est, pour sa part, impliquée dans Nexpo, l'un des projets de la future Exposition nationale.

Question

Mme Patrizia Mori (UDC) : – Depuis le début de la semaine, le carrefour de Chauderon subit d'importants travaux et les feux de circulation sont hors service. La circulation est devenue une véritable aventure et les risques d'accident sont notoirement accrus.

Le carrefour est particulièrement complexe, et il est un nœud de la mobilité lausannoise. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle prévu aucune mesure de régulation du trafic, comme des feux de chantier ou la présence d'agents de circulation, au moins durant la journée ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, comme nous avons pu le communiquer, le carrefour de Chauderon doit être complètement changé. Vous aviez noté qu'il était passablement en panne ces dernières années. Votre Conseil nous a donné le crédit dans le cadre d'un des crédits-cadre pour rénover ce carrefour de Chauderon. Les travaux sont planifiés ces semaines, précisément, puisque nous allons vers deux semaines de vacances de Pâques, donc il y a toujours un peu moins de circulation. C'est le premier élément de timing qui était important pour nous d'intervenir sur une période en partie de vacances scolaires.

Concernant les mesures de circulation. J'imagine que vous avez noté qu'il y a toute une série de mesures infrastructurelles qui ont été posées, que ce soit des glissières, des îlots pour la traversée piétonne, la diminution des voies de circulation, en effet, pour assurer la sécurité des piétons, donc, oui, il y a toute une série de mesures de sécurité qui ont été prises, mais plutôt de type infrastructurelles.

Question

Mme Gaëlle Mieli (soc.) : – Ma question s'adresse a priori à M. le municipal Xavier Company, mais relève également partiellement des services de Mme Moeschler, si j'ai bien compris.

Lors d'une des dernières séances du Conseil communal, nous avons discuté de l'éclairage public à Lausanne. Courant régulièrement au bord du lac, j'ai remarqué lors d'une de mes sorties très matinales en course à pied que presque l'ensemble des rives entre Ouchy et le Centre sportif de l'EPFL est illuminé. Il y a une exception, il s'agit du passage entre le lac et la piscine de Bellerive.

Cela représente environ 450 mètres carrés de longueur qui, avec les barrières de la piscine et la tour de garde pour les maîtres-nageurs donne un peu une impression de *No man's land*.

Ce passage est pourtant emprunté par de nombreuses personnes durant les mois d'hiver, notamment de sportifs et de promeneurs et particulièrement en dehors des heures de bureau, et donc de nuit. Je me posais la question suivante. Est-ce qu'il serait possible d'avoir un ou deux éclairages le long de ce passage, par exemple sur les barrières qui séparent le chemin de la piscine durant les mois d'hiver, afin d'éviter d'être complètement dans la nuit ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Nous avons longuement débattu des rives du lac au moment du Plan lumière, parce que ce sont des zones qui doivent avoir de multiples intérêts à discuter et dont il n'est pas évident de connaître vraiment de quel côté on bascule. C'est des intérêts qui ont, à proprement parler, comme vous le dites, d'un point de vue humain, il y a beaucoup d'activités humaines, que ce soit le soir ou matinales, potentiellement.

Il y a aussi beaucoup d'activités de la biocénose au bord du lac, qui ont des intérêts a priori complètement opposés à l'humain dans ces moments-là. On a tenté une pesée d'intérêt, qui va en principe un petit peu plus vers l'extinction, mais on gardant quand même des activités relativement bien éclairées. A priori on ne va pas éclairer plus que c'est le cas actuellement. Vous l'avez dit, il y a relativement peu de zones complètement éteintes au bord du lac, alors même que l'intérêt de la biodiversité est plutôt vers l'extinction.

On va éteindre par contre au cœur de nuit, donc a priori entre minuit et demi et 5 h 30 les quais de Belgique et les quais d'Ouchy, et puis, on va éteindre complètement la Tour Haldimand et, dans le parc du Denantou, le Pavillon thaïlandais. Donc on va vers un petit peu moins d'éclairage. On ne va pas plus éclairer que ce qui est le cas à l'heure actuelle. Aussi parce que les cheminements piétons, il y a la possibilité de faire de relativement courts détours, notamment en passant de l'autre côté de la piscine et en passant sur le trottoir de la route pour être complètement éclairé. Là, ça restera complètement éclairé H24.

Il y a une évolution qui, pour l'instant, ne va pas être modifiée, c'est-à-dire qu'on va garder en éclairage estival toute la nuit l'éclairage du cheminement du parc Bourget. En hiver, par contre, on va faire plutôt sur détection au cœur de nuit. Donc ça va s'éteindre et passer sous détection. Peut-être que s'il y a des évolutions du parc Bourget en mode un peu plus préservé, notamment avec les projets de ma collègue Litzistorf ou de mon collègue Hildbrand, alors, on reverra l'éclairage à ce moment-là. Mais a priori, dans la pesée d'intérêts, ce passage est le seul qui va rester complètement éteint. Le but est justement de le conserver en protection de l'aspect biodiversité, mais en sachant aussi que vous avez un passage le long de la route pour circuler de manière piétonne ou cycliste de manière éclairée.

Motion de M. Fabrice Moscheni et crts : « Face à l'inflation galopante, la Ville de Lausanne aide la population lausannoise en suspendant pendant deux ans la perception des taxes communales sur l'électricité »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Sevgi Koyuncu (EàG), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je prends la parole en tant que cosignataire de cette motion. La motion dont nous nous apprêtons à débattre ce soir a été déposée voici un peu moins de deux ans par notre ancien collègue Fabrice Moscheni, qui vient de quitter le Conseil communal. Elle a été cosignée par un certain nombre de collègues du PLR, ainsi que par votre serviteur.

Rappelons peut-être très brièvement le contexte, pour dire qu'en 2020, vous vous en souvenez, puisque nous en avons déjà débattu dans ce plénum, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt qui ordonnait aux Services industriels de restituer les trop-perçus de facturation d'électricité pour les années de 2009 et 2010. On parlait de 34 millions qui avaient été facturés en trop aux habitants, notamment de Lausanne, mais aussi de Prilly, Saint-Sulpice, Jouxens-Mèzery et Epalinges. Ils avaient clôturé une longue procédure devant différentes instances, notamment l'EiCom.

Vous le savez, les taxes lausannoises frappant la consommation d'électricité sont prélevées à différents niveaux institutionnels : le niveau fédéral, le niveau cantonal et, bien sûr, le niveau communal. Je le précise, mais cela va de soi lorsqu'on la lit, la motion dont on parle ne s'intéresse qu'à la part communale de taxes sur l'électricité.

Au moment du dépôt de la motion, les taxes prélevées par la Commune de Lausanne s'élevaient à 5,32 centimes par kilowattheure, soit un taux sensiblement plus élevé que la moyenne des taxes qui sont pratiquées par les autres communes suisses, puisqu'on parle d'une taxe lausannoise cinq fois plus élevée que cette moyenne. Cette motion propose simplement de soulager le porte-monnaie des Lausannois, qui en ont bien besoin, en suspendant la perception de cette taxe pendant deux ans. Evidemment, elle a été déposée dans un contexte où, entre-temps, le Conseil communal, voyant l'obligation faite à la Ville de restituer ces montants, s'était empressé de voter un préavis pour que l'opération soit neutre pour le consommateur lausannois d'électricité, c'est-à-dire qu'il ne voit pas vraiment la couleur de son argent, même si c'était évidemment dix ans après.

Il s'agit ce soir, je l'ai dit, de suspendre la perception de cette taxe pendant deux ans. Evidemment l'écoulement du temps a fait que nous sommes, pour l'instant, sortis du pic de crise des prix de l'électricité que nous avons connus il y a environ un an et demi, deux ans, mais rien ne dit que cette situation ne pourra pas se reproduire à l'avenir. Et, à l'évidence, tous les signaux que nous recevons montrent une difficulté s'agissant du pouvoir d'achat de la population.

Au fond, ce soir, il y a deux approches. Il y a ceux qui souhaitent soulager le porte-monnaie des Lausannois, de tous les Lausannois, en particulier les plus modestes, parce qu'il faut quand même rappeler que les taxes sur l'électricité sont payées indépendamment de tout revenu ou de toute condition de fortune. On a même tendance à dire qu'elles sont payées davantage par, par exemple, les foyers nombreux. Donc ces foyers nombreux ont besoin d'un coup de pouce financier et la suspension de la perception de cette taxe, aussi modeste soit-elle, entraîne quand même un avantage pour ces ménages-là.

D'un autre côté, il y a ceux, et ils seront sans doute nombreux, qui voudront maintenir mordicus le niveau excessif des prélèvements obligatoires qui sont opérés par la Commune. Certains invoqueront le climat pour refuser cette motion, je n'en doute pas. D'autres se retrancheront peut-être derrière certaines arguties juridiques relatives à la forme ou au texte précis de la motion. Mais, vous le savez, chers collègues, lorsqu'on fait preuve d'un peu de bonne foi en tout cas, la Municipalité jouit d'une assez large marge de manœuvre pour répondre aux initiatives du Conseil communal. Je n'ai pas rédigé moi-même cette motion. Il n'est pas certain que je l'aurais fait de la même manière, mais j'ai néanmoins toute confiance dans notre exécutif pour trouver les moyens d'y apporter une réponse qui s'inscrive dans les compétences de notre Conseil communal. En tout cas, ce n'est pas un procès d'intention que je ferai à la Municipalité de ne pas en être capable.

Je crois que, pour celles et ceux qui sont soucieux du pouvoir d'achat de la population lausannoise, en particulier les plus modestes de nos concitoyens, il y a lieu, évidemment, de renvoyer cette motion à la Municipalité. C'est en tout cas ce que je vous invite à faire.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – J'interviens également en tant que cosignataire de la motion.

M. Christe l'a dit, on débat d'une motion qui a été déposée en août 2022, qui se concevait quelque part comme urgente et qui voulait une mise en œuvre la plus rapide possible pour permettre aux ménages et aux entreprises de faire face à la crise qu'ils traversaient. L'agenda de ce Conseil fait que nous la traitons en 2024, mais elle mérite évidemment qu'on s'y arrête, car la question des taxes sur l'électricité lausannoise, ou je dirais l'ampleur des taxes sur l'électricité lausannoise est intéressante.

J'ai voulu quelque part rendre hommage, si je puis dire, au motionnaire, et j'ai prévu deux diffusions de tableaux. Mais je vous rassure, ce n'est pas moi qui les ai faits, ce sont des tableaux que j'ai imprimés sur les sites d'entités publiques. Le premier vient du site de l'EiCom. Il présente le

graphique des taxes communales sur l'électricité en comparaison suisse. Comme souligné dans le texte de la motion, et comme M. Christe l'a relevé, elles sont particulièrement élevées à Lausanne. En comparaison, et vous le verrez d'autant mieux sur le graphique qui va être projeté, en médiane, en Suisse, c'est 1 centime. A Lausanne, on est à 5,38 centimes. Donc le petit trait en noir, que j'ai dessiné moi-même, tout à droite, c'est Lausanne, la médiane, vous le voyez, qui est en traitillé à 1 centime.

Je vais projeter mon deuxième petit tableau qui, cette fois, vient du site des Services industriels lausannois, qui nous permet de comprendre comment se décomposent ces taxes communales. Vous voyez en particulier les deux gros postes que j'ai surlignés en jaune. Ce sont la taxe sur l'efficacité énergétique et la taxe sur le développement durable. Il me semble important de faire un tout petit historique de ces deux taxes. Je l'ai griffonné, mais comme je n'ai pas une écriture très lisible, je vous le refais par oral. Au moment de leur entrée en vigueur, en 2008, sauf erreur, elles étaient à 0,4 centime l'une et 0,3 centime l'autre. Elles ont subi une première augmentation considérable en 2019, avec pour vocation de financer les assainissements énergétiques des bâtiments, en particulier des bâtiments scolaires. Elles ont été augmentées à 1,3 centime par kilowattheure chacune. Puis, en 2021, au tout début de cette nouvelle législature, elles ont été à nouveau augmentées, mon collègue Christe l'a rappelé, à 1,9 centime chacune pour permettre cette fameuse opération neutre qui visait à compenser la restitution qui était due aux clients des Services industriels par une augmentation des taxes communales sur l'électricité. Et tout ça pour financer, selon le préavis que la majorité de ce Conseil avait voté à l'époque, les subventions TI, à hauteur de 3,1 millions par année, les mesures favorisant le report modal, à hauteur de 1,5 million par année et le plan d'arborisation, à hauteur de 1 million par année. Et c'était là une très belle opération pour notre Municipalité de gauche, puisque le mécanisme trouvé lui permettait de dépenser à sa guise de l'argent qu'elle avait pourtant perçu en trop de la poche des consommateurs de manière injustifiée.

Mais c'était surtout une très belle opération puisque ces mesures, si elles n'avaient pas été financées par des augmentations de taxes, auraient nécessité l'équivalent de près de 1,5 point d'impôt. Alors, on pourrait presque en déduire, je vais mettre le conditionnel, que notre estimé motionnaire n'aurait pas mis, mais que la Municipalité de gauche aurait donc préféré une augmentation des taxes à une augmentation des impôts. Et ça, c'est quand même quelque peu cocasse.

Cela étant, toutes les belles choses ont une fin, puisque, selon le préavis qui a été voté, le relèvement du plafond de ces taxes à 1,9 centime par kilowattheure prend fin de facto au 1^{er} janvier 2026 prochain. Ce qui m'amène à poser deux questions à M. le municipal en charge des SIL. La première : la Municipalité s'engage-t-elle à ne pas demander de prolongation du relèvement de ces taxes ? La seconde : cas échéant, comment va-t-elle financer, à compter du 1^{er} janvier 2026, les mesures qui sont aujourd'hui financées par le relèvement de ces taxes ?

En cette période d'inflation qui continue, nous le savons, nous ne pouvons pas continuer à être l'une des communes de Suisse qui taxent le plus l'électricité, qui est un bien nécessaire. Nous ne pouvons pas continuer à être la dernière ville qui taxe le divertissement, à être la ville où on paye le plus d'impôts parmi les villes de ce Canton et, en comparaison intercantonale, l'une des villes où on paye le plus d'impôts tout court. Il en va de soulager, une fois pour toutes, vraiment, même si c'est une première étape modeste, le porte-monnaie des plus précaires et de la classe moyenne. Je vous encourage vivement à soutenir cette motion.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Cette motion demande que la Ville de Lausanne aide la population lausannoise en suspendant pendant deux ans la perception des taxes communales sur l'électricité. En préambule, on rappellera le credo des Verts, qu'il n'y aura pas de transition écologique sans justice sociale, mais qu'il n'y aura aucune justice sociale sans garantir l'habitabilité de la planète pour chacun d'entre nous.

Il importe d'abord de se demander à quoi servent ces taxes communales. Celles-ci apportent 35 millions à la ville et pas 50, comme c'est écrit dans le texte du motionnaire, et servent à alimenter différents fonds, cela a été rappelé : le Fonds pour le développement durable, le Fonds pour l'efficacité énergétique, EquiWatt, l'éclairage public, etc. On parle donc de financer des projets liés au développement durable ou aux mesures d'économie d'énergie destinées à l'administration, aux associations, aux entreprises, aux particuliers, à vous et à moi. Celles-ci permettent donc de faire

d'une pierre deux coups, diminuer la consommation d'énergie – c'est bon pour le climat – et diminuer notre facture d'électricité – c'est bon pour notre porte-monnaie.

La taxe additionnelle qui a été votée en 2012 doit servir à promouvoir les mesures du Plan climat. Si l'on se penche sur ces mesures, on peut relever notamment celles qui promeuvent le recours accru aux transports publics pour atteindre l'objectif d'éliminer, d'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre issues du transport motorisé, ou celles de lutte contre les îlots de chaleur par le déploiement du Plan canopée.

Concrètement, pour les transports publics, il s'agit d'octroyer une aide ciblée pour faciliter l'acquisition d'un abonnement annuel gratuit pour les transports publics, notamment pour les bénéficiaires des prestations complémentaires ou d'une subvention à demi-prix pour les retraités et les jeunes en formation. Ces subventions bénéficient donc directement et prioritairement aux personnes qui pourraient être les plus impactées par le prélèvement de cette taxe sur l'électricité.

Par contre, dans le fond, la proposition de supprimer les taxes sur l'électricité n'a pas un grand effet sur les ménages qui ont des difficultés financières, lorsque la population est attentive à sa consommation. Elle n'atteint sûrement pas son but en matière de pouvoir d'achat pour la classe moyenne. Par contre, elle priverait la Ville d'entrées importantes qui sont fort bien affectées, comme nous venons de le rappeler. Il importe aussi de relever que les taxes sont relativement faibles, environ 15 francs par mois et par ménage, ou même seulement 5 francs par mois pour celles qui relèvent du financement du Plan climat.

Ceci étant dit, le prix de l'électricité n'est, et de loin, pas le poste qui pèse le plus sur les ménages. Si le souhait du motionnaire est sincèrement d'aider la population qui connaît des difficultés financières en fin de mois, il y a des solutions bien plus efficaces pour y arriver, comme celle d'augmenter l'accès aux logements subventionnés ou aux logements à loyer abordable. Nous invitons donc le motionnaire à faire preuve de cohérence – malheureusement, il n'est plus là ce soir – en soutenant l'excellente politique menée par la Ville dans le développement des fameux LUP, pour ceux qui se rappellent de la discussion qu'on avait eue à l'époque.

Finalement, il se pourrait que l'intention du motionnaire soit in fine de s'en prendre au Plan climat, en contestant son financement par des taxes sur l'électricité. On a pu sentir dans l'intervention de Mme Maillard peut-être aussi des points d'interrogation là-dessus. Sur ce point, on peut rejoindre le motionnaire et reconnaître que la question du financement de ce plan, dont il apparaît d'ores et déjà qu'il sera largement insuffisant, est essentielle. Il est donc sûrement judicieux de réfléchir encore à d'autres solutions, serait-ce par les impôts ou peut-être une fiscalité écologique, ou peut-être par d'autres voies. Les Verts et le PS y sont attelés déjà via leur initiative pour un Fonds climat visant à préserver le climat, qui a été déposée à la Chancellerie il y a deux mois, un fonds qui est, lui, alimenté par la Confédération. Toutefois, en l'absence d'une proposition alternative, crédible de la part du motionnaire, les Verts et les Vertes, les Jeunes Verts et Vertes, refuseront cette motion et vous invitent – tout le monde – à faire de même.

Mme Gaelle Mieli (soc.) : – Comme l'a dit mon collègue, M. Christe, cette motion vise à suspendre la perception des taxes communales sur l'électricité. Si l'idée de soutenir les citoyens lausannois en cette période d'augmentation des coûts de la vie peut paraître alléchante, nous nous opposons tout de même à cette motion. Les taxes dont la suspension est visée ont pour but de financer le Plan climat, comme ça a déjà été rappelé, qui a été voté par ce Conseil. De plus, les ménages modestes sont en général ceux qui consomment le moins d'électricité et, à ce titre, ne seraient que très peu impactés par une telle suspension, environ 5 francs par mois, comme l'a déjà mentionné Mme Sangra, si je ne me trompe pas. Ça créerait par contre un trou important dans les finances de la Ville et notamment pour le Plan climat, qui bénéficie, lui, à l'ensemble des habitants lausannois. A ce titre, le groupe socialiste refusera la prise en considération de ce postulat.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – En pleine crise du pouvoir d'achat, cette motion a aussi attiré l'attention des Vert'libéraux. En effet, pour soulager le porte-monnaie des ménages lausannois, un des leviers les plus efficaces consiste à diminuer les taxes qui chargent leur budget. Sachant que la perception de taxes est une mesure notoirement antisociale, le montant de celles imposées à Lausanne, fixé, comme il a été exposé, à cinq fois la moyenne suisse, interroge effectivement particulièrement. Sensible à l'argumentation du motionnaire, le groupe Vert'libéral mesure aussi le besoin massif d'investissements nécessaires pour adapter les infrastructures de la Ville vers plus de résilience face au changement climatique, tel qu'il a été rappelé par plusieurs personnes avant moi.

Selon les informations de la Municipalité, la perception de ces taxes devrait permettre de financer des mesures allant dans ce sens.

En revanche, ce que le rapport de commission élude quelque peu, c'est la question de la rénovation du patrimoine administratif, et plus particulièrement des vétustes écoles lausannoises. Alors que la perception des taxes sur l'électricité à Lausanne est probablement la plus élevée de Suisse, notre groupe se préoccupe de voir ces chantiers prioritaires démarrer plus rapidement. A la lecture des préavis qui les ont instaurés, la plus grande part des taxes prélevées auprès de la clientèle lausannoise des SIL est a priori affectée à deux mesures affublées du label Plan climat par la Municipalité. Premièrement, la rénovation des constructions scolaires et, deuxièmement, le subventionnement des titres de transports publics. Les explications données par la Municipalité détaillent principalement les mesures incitatives EquiWatt, certes louables, mais qui ne dépendent que d'une petite fraction des taxes pour un impact qui nous semble tout à fait marginal sur le changement climatique. Aussi, nous attendons une clarification des mesures concrètes mises en œuvre par la Municipalité, et plus particulièrement sur l'amendement au préavis 2021/24, lequel instaurait l'augmentation qui a été citée des taxes, amendement que notre Conseil avait largement approuvé et qui, je cite, « chargeait la Municipalité de réaliser un monitoring de l'impact spécifique des mesures proposées sur les émissions à effet de serre ».

La motion de Fabrice Moscheni pose donc une question symptomatique de la gouvernance de notre Ville. A notre sens, il est tout à fait possible de demander aux citoyens qu'ils fassent un effort financier pour faire face à des investissements en termes de durabilité. Mais là où le bât blesse, c'est lorsque les ménages se font tondre sans que les priorités en termes d'investissement ne soient clairement identifiées.

En conclusion, partagé, d'une part, entre la crainte de voir les fonds alimentés par des taxes ne soient asséchés et, d'autre part, la préoccupation de soulager la charge financière imposée aux ménages, sans constater une réelle accélération des investissements urgents, le groupe Vert'libéral s'abstiendra sur cet objet et réservera sa position à la lecture de l'évaluation scientifique attendue de l'impact présumé sur le climat des mesures municipales financées par les taxes lausannoises sur l'électricité.

Mme Sevgi Koyuncu (EàG) : – J'enlève ma casquette de présidente de la commission et je parle au nom de mon groupe, Ensemble à Gauche. Le groupe Ensemble à Gauche partage les préoccupations du motionnaire quant à l'impact de l'inflation sur les ménages, en particulier les plus modestes, mais nous ne soutenons pas les mesures préconisées d'une suspension de la taxe communale sur l'électricité.

Comme l'indique le rapport de commission, la suspension de cette taxe amènera des économies pour des ménages de l'ordre de seulement 10 à 15 francs par mois, ou de seulement 5 francs par mois s'il ne s'agit que de la taxe liée à l'augmentation des fonds pour le Plan climat. Or, il est évident que la lutte contre le réchauffement climatique est une priorité et que nous devons nous donner les moyens pour mener à bien les objectifs du Plan climat. Sans la perception de cette taxe, nous nous retrouverons sans solution pour financer les projets durables de développement nécessaires à tous les Lausannois.

Même si la taxe a le désavantage certain de ne pas tenir compte du revenu et que nous privilégions toujours des modes de financement plus solidaires, comme l'impôt, nous souhaitons que la préservation du pouvoir d'achat des ménages lausannois ne se fasse pas au détriment de la lutte contre le réchauffement climatique. Nous nous soutiendrons donc très volontaires d'autres mesures pour réduire l'impact de l'inflation sur les plus pauvres, mais le groupe Ensemble à Gauche ne soutiendra pas cette position.

M. Valentin Christe (UDC) : – Une rapide réponse à ce qui a été dit. Mme Sangra a levé le lièvre qui se cache derrière cette motion. A quoi peuvent bien servir ces taxes communales ? Ça a été en partie évoqué par Mme Maillard, il y a un certain nombre de projets liés à l'arborisation ou aux subventions tl, dont le financement n'est pas pérenne. Mais rappelons peut-être aussi, documentation officielle fournie par la Ville à l'appui, quelques-unes des brillantes réalisations opérées grâce au Fonds pour le développement durable. On peut parler du projet de nouveaux jardins à Praz-Séchaud ou Montelly, il y a le projet des RestoBox, il y a les fontaines économiques et, *last but not least*, il y a le Miami Festival. Je précise que je n'ai évidemment rien contre le Miami Festival. J'y ai d'ailleurs participé une fois, c'était tout à fait sympathique. Mais prétendre que cela

contribue ou que cela participe d'une manière quelconque aux économies d'énergie me paraît capilotracté, pour dire le moins.

Donc finalement, on aura bien compris en écoutant les propos de Mme Sangra que le financement du Plan climat reposera essentiellement sur les ménages aux revenus moyens et modestes, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure par Mme Mieli. On aura bien compris aussi, du point de vue des Verts, qu'une augmentation d'impôt reste inéluctable à moyen terme. C'est intéressant et c'est dit avec beaucoup de franchise. J'espère que le Parti socialiste partage ce point de vue. En tout cas, je serais intéressé de connaître sa position là-dessus, puisqu'on a longuement entendu les engagements du syndicat à ne pas augmenter la fiscalité, du moins directe.

Du point de vue de l'UDC, c'est finalement très simple. Il s'agit, pour soutenir le pouvoir d'achat des gens, de cesser de prélever autant, puisqu'à l'inverse, l'approche de la gauche, c'est de prélever toujours plus d'argent pour, dans un premier temps évidemment, engraisser l'administration et puis, dans un deuxième temps, redistribuer les éventuelles miettes qui pourraient subsister aux contribuables. On a parlé de 10 à 15 francs par mois, voire moins, mais je me souviens avoir entendu dans ce plénum la gauche s'émouvoir pour bien moins que cela. Manifestement, certains ont l'indignation sélective. On aura en tout cas bien compris que les ménages lausannois n'auront que leurs yeux pour pleurer. Ils continueront d'être ponctionnés sans fin, mais ils seront ravis d'avoir des bacs à fleurs en remplacement des places de parc.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Je vous remercie pour vos prises de parole et pour le débat, qui est intéressant. Je me prononce ici, non pas parce que l'entièreté du financement du Plan climat incombe au SIL, mais parce que c'est perçu sur les taxes de l'électricité.

Je rappelle en préambule que les taxes sur l'électricité ne financent pas que le Plan climat. Ça a été relevé et d'ailleurs, Mme Maillard l'a projeté. Il y a une taxe sur l'éclairage public. Donc si on suit la mention à proprement parler, on peut éteindre tous les candélabres de la ville demain et pendant deux ans. Je ne suis pas sûr que vos électeurs et électrices apprécieront, tant à l'UDC qu'au PLR. Je rappelle aussi que ça finance toute la politique de rénovation énergétique des écoles, que ça finance les politiques d'économie d'électricité, les politiques d'économie d'efficacité énergétique, les politiques de développement durable, les politiques de rénovation de manière générale. Donc c'est extrêmement large. Oui, on finance le Plan climat, mais on ne finance pas seulement le Plan climat. Il faut savoir, si on parle de l'augmentation entre 1,3 et 1,9, elle est liée au financement sur quatre ans – et encore une fois, je le dis, sur quatre ans. Si nous voulons prolonger, alors vous devrez vous prononcer à nouveau. Pour l'instant, l'augmentation est jusqu'à début 2026 et pas au-delà.

Pour le reste, ça finance un certain nombre d'autres prestations de la Ville, et pas uniquement le Miam Festival, monsieur Christe. Je pense que c'est relativement de mauvaise foi de le dire ainsi, et c'est contraire à la transparence que nous avons sur l'utilisation de ces taxes. Au contraire, et vous le savez, par exemple, sur la taxe sur l'efficacité énergétique, qui correspond à 0,4 centime au kilowattheure, vous avez principalement le financement du programme EquiWatt dans son entier, subventions comprises, subventions pour les vélos électriques, subventions pour les PME, subventions pour des audits énergétiques, subventions pour du matériel efficient d'un point de vue énergétique, bref, des subventions qui sont à destination non seulement des ménages modestes ou moins modestes, mais également des entreprises et du monde économique lausannois. D'ailleurs, je vous encourage à aller parler avec les acteurs économiques qui en font la demande et qui peuvent bénéficier de ces subventions pour réduire leur facture d'électricité.

Donc on a un petit peu cette schizophrénie au SIL, où à la fois on vend de l'électricité, et à la fois on incite nos consommateurs à en consommer le moins possible, et ces subventions le permettent. D'ailleurs, on est dans les précurseurs, et c'est en train de faire des petits au sein de la Suisse, puisqu'on a de plus en plus de ces programmes, puisque ces programmes sont efficaces. Vous aurez d'ailleurs prochainement, j'espère dans les quelques semaines, le retour sur l'efficacité des mesures du programme EquiWatt.

Peut-être pour reprendre un tout petit peu les différentes interventions, la taxe est effectivement incitative. Le but est d'inciter sur les gros consommateurs et non pas sur les petits, puisque, comme l'ont dit Mme Sangra et Mme Mieli, si on supprime la taxe, proprement dite du Plan climat, on gagne 5 francs par mois et par ménage. Ça fait 50 francs par année. Effectivement, ça peut avoir une importance pour un certain nombre de ménages. Par contre, vous comparez au coût que cela impliquerait, notamment sur les bons transports publics, notamment sur d'autres politiques

publiques qui sont menées, c'est relativement faible. Par contre, ça a un impact sur les gros consommateurs et ça les incite fortement à diminuer cette consommation. Comme cette taxe finance aussi les mesures qui permettent de diminuer, on a un double gain pour les gros consommateurs, qui permet vraiment d'atteindre les objectifs d'efficacité énergétique et de réduction de la consommation.

Je rappellerai surtout que vous parlez d'un montant sur une relativement courte durée et vous faites une forme de populisme financier ce soir avec cette motion. Par contre, vous ne relevez pas que la Municipalité a mis en place au moment de la crise, et vraiment de la crise à proprement parler, sur l'électricité, deux mesures assez fortes. Une, nous avons doublé par la mise à disposition du Fonds climat les mesures au service de la population et des entreprises pour réagir en urgence afin de réduire les factures d'électricité. Et c'est 2 millions supplémentaires qui ont été mis sur la table pour la population en direct. Et l'autre mesure, ce sont les 14 millions auxquels la Municipalité a renoncé cette année pour réduire les tarifs de l'électricité. Pour basculer la production de Lavey exclusivement sur les consommateurs de base d'électricité, nous avons renoncé à 14 millions dans les tarifs 2024 pour en faire bénéficier les Lausannoises et les Lausannois. Donc, venir nous dire ensuite que nous cherchons à maximiser les gains, que nous contournerons et que nous nous servons des tarifs et des taxes sur l'électricité pour financer des mesures au lieu d'augmenter l'impôt, ce n'est pas vrai. Les mesures que nous avons mises en place, c'est-à-dire les 14 millions auxquels nous avons renoncé pour baisser les tarifs d'électricité, c'est bien plus important que les mesures que proposait M. Moscheni dans sa motion. Donc, si vous voulez faire vraiment un calcul et utiliser les chiffres, alors prenez-les tous et faites les calculs qui s'imposent, parce que nous avons fait les calculs qui s'imposent.

Maintenant, sur la suite du financement et du Plan climat, je parle sous le contrôle de Mme Litzistorf, un monitoring est réalisé, vous aurez un premier retour cet été de ce monitoring. Il est réalisé par les services d'administration, est centralisé auprès du Plan climat. Sur la suite, évidemment que nous réfléchissons et maintenant nous recherchons les autres moyens de financement du Plan climat pour post-2026. Je vous encourage à vous prononcer sur ceci une fois que nous viendrons vous proposer les mesures qu'on met en place. Soit ce sera de compétence municipale, dans ce cas, on vous les annoncera, soit ce sera de compétence du Conseil communal, et dans ce cas vous serez amené à vous prononcer dessus. Mais en attendant, je crois qu'il a été démontré ce soir que cette motion n'atteint pas ses buts, qu'elle est délétère, qu'elle mettrait un frein à de nombreuses politiques environnementales et sociétales de la Ville, et je vous encourage à la rejeter purement et simplement.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Je m'excuse de parler après le municipal. Juste une remarque concernant la menace de nous couper l'éclairage public pour les deux prochaines années, si par hasard ce Conseil acceptait cette motion. Il me semble qu'il y a beaucoup de communes qui ne pratiquent pas des taxes aussi élevées dans lesquelles on continue à avoir un éclairage public qui fonctionne. Je m'attends donc au fait que le Plan lumière va générer des économies, et s'agissant d'une diminution de prestations, on aura donc une diminution de ces taxes ces prochaines années.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Vous vous êtes prononcé il y a trois semaines sur le Plan lumière. Cette question a été abordée, elle a été répondue. Le Plan lumière et son implication vont nécessiter des investissements, puisque vous n'êtes pas sans savoir que si nous devons intervenir sur notre réseau d'éclairage public pour le rendre plus performant, plus adapté aux attentes, cela demande du travail, cela demande des investissements, et donc nous devons faire des développements. L'objectif qui a été formulé dans le cadre du Plan lumière, un préavis sur lequel vous vous êtes prononcé, est de ne pas modifier la taxe sur l'éclairage public, qui est actuellement à 1 centime par kilowattheure.

La discussion est close.

Mme Sevgi Koyuncu (EàG), rapportrice : – Donc, avec 3 oui, 7 non, 1 abstention, la commission a décidé de ne pas renvoyer cet objet à la Municipalité.

Le Conseil, par 25 oui, 42 non et 5 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de refuser le renvoi de cette motion à la Municipalité.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Françoise Piron : « Politique de garde, osons aller plus loin ! »

Développement

(insérer doc)

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Oleg Gafner (Les Verts), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Alors, ce postulat, comme vous le savez, je n'ai pas besoin de vous rappeler que, malgré l'augmentation des structures d'accueil, l'angoisse de ne pas trouver de place en crèche est encore très présente à Lausanne. Les familles restent sur des listes d'attente des mois, voire plus d'une année. La moyenne annoncée de quatre mois est une moyenne, qui ne correspond pas toujours à la réalité suivant les configurations des différents quartiers de la ville. Il y a des quartiers qui sont bien dotés de crèches, il y en a d'autres pour lesquels c'est très compliqué et ça dure parfois un an, un an et demi. Dans l'urgence, les familles doivent trouver n'importe quelle solution pour leurs enfants. Si vous n'avez pas de famille proche pour vous aider, vous vous retrouvez dans des situations de détresse. Alors, vous vous tournez vers des structures privées, quitte à payer très cher.

Je ne vous parle pas seulement de familles à bas revenus, mais de familles de la classe moyenne, qui se retrouvent à devoir déboursier 2000, voire 3000 francs pour faire garder leurs enfants. Les tarifs actuellement que j'ai entendus à Lausanne sur les crèches privées sont de 140 francs par jour. Faites le calcul. Ceci met en péril leur équilibre financier et peut franchement devenir problématique en cas, par exemple, de perte d'emploi et de situation de chômage. En matière d'égalité des chances, cela a une conséquence directe sur le parcours professionnel des femmes. Elles préfèrent renoncer à un poste, réduire fortement leur taux de travail, et quant à celles qui n'ont pas le choix, reste le système D. Cela veut dire de courir certains risques, de prendre des personnes, d'augmenter le travail au noir, et donc de prendre des systèmes qui ne sont pas toujours très sécurisés pour leurs enfants.

Par ailleurs, les entreprises font face à un turnover important des femmes entre 30 et 40 ans. Turnover, ça veut dire que les femmes sont nombreuses à quitter leur poste entre 30 et 40 ans. Dans le contexte actuel de pénurie de talents, elles ont tout intérêt à garder leurs employées lorsqu'elles deviennent mères. Quant au coût total des systèmes de garde, ils découragent les couples d'opter pour la double carrière. Du point de vue individuel et collectif, nous ne sommes donc pas franchement sortis de l'auberge.

Pour couvrir la totalité des besoins, il faudrait imaginer une nouvelle solution, sortir des sentiers battus et englober l'ensemble de l'offre existante. Les familles n'ont pas besoin de promesses, comme on le fait tous les quatre ans au moment des élections, mais bien de trouver des solutions et d'actes. Donc Lausanne a annoncé avoir la solution pour couvrir 100% des besoins des familles d'ici 2026. Il est peu réaliste d'espérer atteindre cet objectif sans prendre en compte l'ensemble de l'offre de garde, c'est-à-dire de trouver des solutions aussi avec les structures privées. Enfin, il faut s'interroger sur ce qu'on entend par « couvrir l'ensemble des besoins ». Les places sont actuellement attribuées selon le lieu de domicile. Certaines familles trouveraient plus pratique une place proche de leur lieu de travail, par exemple. D'où ce postulat que j'ai déposé.

Lors des débats de la commission, on m'a prêté toutes sortes d'intentions, de fausses intentions. Quelques-unes ont été éclaircies par la Municipalité, et je la remercie des réponses qu'elle a données en commission. Mais je rappelle ici l'objet du postulat : je demande d'étudier les possibilités d'étendre l'offre actuelle de garde préscolaire en analysant d'autres solutions. Par exemple,

introduire un modèle de bons de garde inspiré de celui développé en Ville de Bienne et de Berne, destinés aux familles ayant peu de moyens financiers pour leur permettre de faire appel à des solutions de garde non subventionnées. Donc, ce modèle de bons de garde, j'ai souvent entendu des gens me dire, oui, mais, je suis contre les bons de garde. Je ne vous demande pas d'introduire les bons de garde du jour au lendemain à la Ville de Lausanne. Je vous demande de vous inspirer de ce modèle, qui inverse la logique et qui aide la famille plutôt que d'aider la structure. Donc, des familles que l'on peut dire qui ont de la peine, qui ont, par exemple, trouvé une place en crèche privée, mais qui ne peuvent pas payer ces fameux 120, 130, 140 francs par jour. Elles pourraient être aidées par la Ville dans certaines situations.

Recenser les besoins, deuxième chose. On m'a demandé, on m'a dit aussi, j'ai entendu dans la commission qu'on allait payer les entreprises et les places pour les crèches en entreprises. Pas du tout. Je demande de recenser les besoins des entreprises installées sur le territoire lausannois en termes de places d'accueil, en tenant compte également des besoins des employés non domiciliés sur le territoire de Lausanne. Et là, c'est une question d'égalité des chances pour les femmes, pour qu'elles ne soient pas tentées d'abandonner leur poste de travail, de choisir entre leur enfant et leur poste. Il s'agit de savoir combien de femmes seraient concernées et souhaiteraient également avoir, par exemple, une place en crèche près de leur entreprise pendant les premiers mois, par exemple, parce qu'elles allaitent encore quelques mois.

Recenser régulièrement toutes les structures subventionnées et non subventionnées existantes, afin d'actualiser l'offre et de les proposer aux familles. Et, enfin, je demande d'optimiser la gestion des places inoccupées dans les structures du réseau L. On sait que le pourcentage n'est pas à 100%, ce que je peux comprendre. On est à 85%, je crois. On pourrait peut-être optimiser et arriver à 90%, 95%.

J'aimerais dire aussi que les méfiances que j'ai entendues pendant la commission, voire les préjugés qu'on a sur le privé, eh bien, vous savez, avec ce type de raisonnement, on n'aurait jamais, par exemple, réussi à mettre en place la Fondation d'accueil de jour, qui est une fondation tripartite, où il y a des entreprises qui s'engagent, où il y a les villes et aussi les cantons qui s'engagent. Donc ce système de travailler avec le privé, de le faire rentrer aussi dans le système, n'est pas quelque chose qui tombe comme ça, comme un cheveu dans la soupe.

Le système des bons gardes a fait l'objet d'études avec l'aide des aides financières prévues par la Confédération. Vous allez sur le site de l'OFAS et vous avez vraiment un bilan des aides après vingt ans, qui a été publié le 31 janvier 2023. Les villes de Bienne et de Bâle, qui ont testé, par exemple, ces bons de garde, ont été financièrement soutenues par la Confédération pour faire ça. Suite au fait qu'il y a toujours des problèmes pour ce genre de chose, le Conseil fédéral a même prolongé le programme d'impulsion pour l'encouragement de l'accueil extrafamilial jusqu'à la fin de 2024. Ce qui veut dire que si vous décidez ce soir de renvoyer ce postulat, et je vous demande de le faire dans ce sens, à la Municipalité, elle pourra même demander des fonds à la Confédération pour étudier ces mesures et ces nouvelles mesures et pour s'inspirer des modèles qui ont été étudiés pendant cette période-là. Je ne vois pas vraiment pourquoi il y a encore des réticences à simplement étudier des systèmes qui pourraient aider les familles.

Mme Caroline Devallonné Dinbali (soc.) : – Nous partageons le constat de Mme Piron concernant le manque de places en garderie, ainsi que son souhait d'étoffer l'offre de prise en charge. Recenser les structures subventionnées et non subventionnées, ainsi qu'optimiser la gestion des places inoccupées dans les structures du réseau L sont des propositions intéressantes. Par ailleurs, un recensement existe des structures autorisées par l'OAJE sur leur site à destination des familles.

Mais l'introduction de bons de garde, ainsi que le recensement des besoins des entreprises ne nous semblent pas pertinents. En effet, les contribuables lausannois n'ont pas à participer aux frais de garde de toutes les personnes qui travaillent sur le territoire communal. Celles-ci doivent se tourner vers leur commune de domicile, là où elles payent leurs impôts pour trouver des solutions adaptées. Les structures privées sont libres de déterminer les critères d'attribution des places. Il est probable donc qu'en fonction des profils des familles ou des besoins particuliers des enfants, les places ne soient pas attribuées de manière impartiale. Les bons de garde ne permettent donc pas de garantir une prise en charge équitable et cela pourrait court-circuiter la liste qui centralise les demandes.

De plus, certaines garderies privées ne sont pas à but non lucratif. L'argent public, au lieu d'étoffer l'offre du réseau L, servirait donc à enrichir des entreprises privées. Il vaudrait mieux encourager les

structures privées à s'affilier au réseau L et en respecter les conditions-cadres, ce qui est largement offert comme possibilité. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste ne soutiendra pas ce postulat.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Comme déjà évoqué, ce postulat traite du développement de la politique de la petite enfance, ce qui est primordial pour atteindre plus d'égalité hommes-femmes dans le monde du travail, éviter que les femmes se précarisent en diminuant leurs pourcentages, quand c'est contre leur volonté. Le groupe des Verts et des jeunes Verts est d'avis qu'il faut une politique proactive de création de places en crèche, mais les solutions du présent postulat ne nous paraissent pas adéquates.

Il y a plusieurs propositions dans ce postulat, mais aucune ne répond vraiment aux enjeux ou sont peu convaincantes. En les prenant point par point sur les bons de garde, pour ne pas répéter ce qui avait déjà été dit, selon nous, cela ne crée pas de place. On a même des doutes sur sa capacité à diminuer les listes d'attente. Et comme déjà testé en Suisse allemande, comme relevé en commission, cela favorise déjà les familles aisées.

Par rapport au deuxième point, si cela part d'une bonne intention globale, régionale, de recensement, ce n'est pas, à notre sens, à la Ville de recenser les besoins des privés d'une population non lausannoise. Nous souhaitons mettre la priorité d'abord sur la population lausannoise. Finalement, pour les deux derniers points, la Ville le fait déjà, comme déjà mentionné dans les différents rapports.

En gros, ce postulat, c'est une orientation de subventionner le privé. Et selon nous, il faut privilégier et mettre cette énergie, cet argent ailleurs. On a déjà alerté à plusieurs reprises sur l'objectif très élevé de création de places en crèche et émis des doutes sur sa faisabilité. Concentrons-nous sur cet objectif, mettons les forces là-dedans, ouvrons des structures, trouvons du personnel, ce qui est déjà suffisamment compliqué. Le système actuel est bon, égalitaire, place en crèche proportionnelle au revenu des parents. Il faut maintenant aller de l'avant dans la stratégie objectif 100% de couverture des besoins. Donc le groupe maintient la position de la commission et refuse ce postulat.

Mme Patrizia Mori (UDC) : – Le groupe UDC soutiendra le postulat. Comme ça a été dit, et ce n'est pas un secret, Lausanne souffre d'un manque de places de façon quasi pérenne dans nos crèches. Les bons de garde, ils ont eu un franc succès et nous devrions les adopter à Lausanne, surtout quand, pour l'instant, on n'a pas d'autres alternatives. Il est primordial de le faire face à ces lacunes efficacement afin d'alléger les familles. Ça nous semble vraiment une bonne solution. De plus, et j'espère que cela ne portera pas préjudice au vote de ce postulat, mais peut-être pas, dans le Canton de Berne, ce système de bons a été mis en place à l'initiative d'un conseiller d'Etat UDC bernois, Pierre Alain Schnegg. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Mme Sevgi Koyuncu (EàG) : – En absence de mon camarade Johan Pain, je lis son intervention concernant ce postulat. Le groupe Ensemble à Gauche pense que ce postulat est une bonne ou mauvaise idée. Elle est bonne parce qu'elle se préoccupe du manque de places pour l'accueil de jour d'enfants à Lausanne et qu'elle souhaite impliquer aussi les employeurs dans les solutions de garde. Elle est mauvaise parce qu'elle souhaite introduire des bons de garde qui posent autant de problèmes qu'ils n'en résolvent.

Les bons de garde sont bien connus en Suisse allemande, et ils permettent de soutenir des places dans des institutions publiques ou associatives, mais aussi dans des entreprises à but lucratif. La qualité des conditions de travail n'est donc pas protégée et la qualité pédagogique est limitée. La seule garantie est fixée par les minima légaux, pour autant qu'ils soient contrôlés. Il n'y a plus de familles sur la liste d'attente centralisée, mais c'est surtout qu'il n'y a plus de liste centralisée.

Chaque famille a la responsabilité des recherches potentielles et de solliciter des bons de garde si ses revenus le justifient. Dans les faits, cela implique une problématique de non-recours pour toutes les familles qui ne connaissent pas le système ou n'osent pas le solliciter, et cela fait que les familles aisées apparaissent comme les meilleurs clients par les crèches à la recherche de bons payeurs. On introduit un système à deux vitesses et on perd le contrôle et la vision d'ensemble sur la qualité de l'accueil.

Le 29 février dernier, le 24 heures se faisait l'écho d'une expérience de bons de garde au Mont-sur-Lausanne. En difficulté financière, des structures privées ont cessé de payer le loyer et les salaires sans prévenir les parents ni la Commune. C'est finalement le Conseil communal du Mont-sur-

Lausanne qui a dû libérer en urgence en demi-million pour éviter que des personnes se retrouvent sans solution de jour ou le lendemain. Les impayés de salaire et de loyer s'élèvent à 1 million. Moralité : le bon de garde est souvent trop cher.

Nous relevons une ambiguïté du postulat. Son but est-il de trouver une solution aux familles pour pallier la solution actuelle ou une tentative d'ouverture à une privatisation dans le système de garde à Lausanne ? Pour cela, la grande majorité du groupe Ensemble à Gauche ne proposera pas le renvoi du postulat à la Municipalité.

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – Alors, il y a eu un argument qui a été beaucoup évoqué. Je me permets quand même de rectifier le problème, visiblement, de compréhension. Dans le système des bons de garde, on subventionne les parents selon leur revenu, qui est plus ou moins le même système que dans le système lausannois, sauf que c'est étendu, dans le cas bernois, aux structures privées également. Donc on ne sponsorise pas directement les structures privées, mais, bien entendu, les parents qui cherchent une place pour leurs enfants, et selon leur revenu. Donc il y a tout un système de calcul pour les bons de garde. Donc juste remettre les choses dans leur contexte.

Ici, on a quand même une solution dans les faits qui a fait ses preuves outre-Sarine, qui réduit le temps d'attente pour avoir une solution et qui, par là même, empêche les parents qui sont sans solution de devoir aller dans des structures privées à des tarifs, justement, qui ne tiennent pas du tout compte de leur revenu, comme le permettent de faire les bons de garde. Donc la solution qui est proposée par Mme Piron, c'est d'amener une solution de plus. Ça ne veut pas dire qu'on va exclure complètement la politique qui est faite de la petite enfance à Lausanne, parce que je pense qu'il y a énormément de bons éléments dedans, mais simplement une solution de plus, immédiate, pour les jeunes parents actifs à Lausanne, sachant que la Suisse est quand même, et même à Lausanne, l'un des pays de l'OCDE le plus en retard en termes de politique familiale. Et ça a, bien sûr, un impact sur l'égalité des genres et sur les carrières professionnelles des femmes en particulier.

Parce que quelle est la conséquence la plus directe du manque de solutions de garde ? Eh bien, c'est simplement que l'un des parents doit, tout ou partie, abandonner sa carrière pour s'occuper de ses enfants. Et chiffres à l'appui, c'est malheureusement les femmes, dans l'écrasante majorité des cas, qui cessent leur activité pour s'occuper de la charge de famille. C'est pour ça que c'est urgent de mettre en réseau toutes les places de crèche existantes, qu'elles soient privées ou publiques.

Comme évoqué, le système des bons de garde a fait ses preuves depuis le début des années 2010 dans plusieurs villes suisse-alsaciennes et même dans l'intégralité du Canton de Berne, où il a été étendu. Il y a de nombreux effets bénéfiques, notamment la mixité sociale dans l'ensemble de ces établissements. Les familles peu aisées sont d'ailleurs particulièrement soutenues dans le système des bons de garde, puisqu'il s'agit d'un système visant justement à ce que chacun et chacune contribue aux frais en fonction de ses moyens, mais puisse avoir accès à toutes les places en crèche. Aux endroits où ce système a été introduit, on note un taux de remplissage optimal des structures et des effets bénéfiques en termes de mixité sociale, ce qui devrait être aussi un argument plaidant pour un soutien de la majorité de ce plénum. De plus, on sait qu'une meilleure politique familiale et un accès facilité aux places de crèche permet à de nombreux parents de rester impliqués sur le marché du travail et fait ainsi augmenter les recettes fiscales.

Sur les inquiétudes liées à la territorialité de la politique en matière de crèches, problématique très romande et très vaudoise, cet argument est facilement balayable, selon l'exemple bernois. En effet, notre capitale fédérale accueille de nombreux travailleurs externes et a su implémenter ce système en pionnière, sans que ça pose de problèmes majeurs. Donc je pense que si on cherche les solutions, on les trouve. Cet argument sur la territorialité cache en réalité bien grossièrement un simple réflexe de méfiance de gauche et dogmatique anti-structures privées.

En résumé, soutenir l'introduction de ce système de bons de garde, c'est simplement augmenter le spectre du réseau des crèches lausannoises de façon immédiate et pour tous les couples. C'est une mesure favorisant plus d'égalité sur le marché du travail pour les jeunes parents, la mixité sociale et l'égalité des chances. Un pur Win-Win pour l'ensemble de la collectivité. Ainsi, les Vert'libéraux soutiennent la prise en considération de ce postulat avec beaucoup de conviction et vous encouragent à en faire de même.

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'aimerais quand même rectifier deux ou trois choses. Encore une fois, on me soupçonne, par exemple, de vouloir financer des places en crèche privée. Je vous demande juste de recenser les besoins des entreprises. Nous avons des entreprises qui sont installées sur le territoire lausannois qui souhaitent avoir plus de mixité dans les cadres, par exemple, et dans les employés. Et si nous avons au moins recensé les besoins des entreprises, on peut trouver une solution avec ces entreprises pour avoir des crèches d'entreprises, pour avoir des places que les entreprises réservent, par exemple, sur Lausanne. Je ne comprends pas pourquoi, parce qu'en plus, ces entreprises payent plein pot, dans ces cas-là. Elles soutiennent les structures d'accueil lausannoises. Ça se fait déjà avec des entreprises qui ont trouvé des accords avec la ville pour qu'elles puissent faire des places de crèche qui soient partagées avec les personnes qui sont dans le quartier. Donc, encore une fois, je voudrais que dans une politique où on cherche l'égalité des chances, c'est-à-dire que toutes les femmes, et je le rappelle, elles vont préférer démissionner ou baisser drastiquement leur taux de travail ; ça, je ne peux pas l'admettre en 2025. Je ne peux pas admettre qu'une femme soit obligée de quitter son job parce qu'elle n'a pas de place en crèche. Vous ne pouvez pas franchement soutenir quelque chose comme ça.

Alors donc, il n'est pas question de financer le privé. Maintenant, je me suis adressée à l'Office fédéral de la famille, la Commission famille de l'Office fédéral. Voilà ce qu'ils m'ont répondu : « les bons de garde ne doivent pas non plus être versés directement aux parents, mais peuvent également être déduits directement des factures des prestataires de services aux parents. Il serait important que la commune s'éloigne de l'attitude selon laquelle seules les crèches de droits privés, qui ne sont pas à but lucratif, sont subventionnées. D'ailleurs, ce ne sont pas les crèches qui sont subventionnées, mais les tarifs appliqués aux parents ». Dans le cas, par exemple, c'est l'Office fédéral de la question familiale qui me dit, parce qu'elle s'étonnait du fait que c'est vrai, sur le canton de Vaud et de Genève, il y a beaucoup de méfiance vis-à-vis des structures privées. Alors qu'en Suisse alémanique, c'est beaucoup moins de méfiance. Et ça a fait beaucoup de progrès. Alors que nous étions, en fait, comme latins, dans la partie latine de la Suisse, bien en avance, sur ces questions-là, on commence à être en retard.

Dans le cas, elle cite, par exemple, dans le cas des maisons de retraite et d'établissements médicaux sociaux, il existe actuellement d'innombrables prestataires à but lucratif qui bénéficient de subventions versées aux bénéficiaires. Il faut simplement définir précisément les conditions-cadre. Elle s'étonnait du fait que, pour la petite enfance, ce ne soit pas possible, et pour les maisons de retraite, que ce soit possible, cet accord en privé public.

Je vous rappelle aussi la discussion qu'on a eue pour les sans-abri à Lausanne, où vous avez admis que travailler avec les structures privées qui s'occupent de ces personnes en détresse, ça a été vraiment un bénéfice pour la Ville. Donc pourquoi les enfants en bas âge ne mériteraient pas un tel attachement ? Alors je redis encore une fois, je ne demande pas de copier les bons de garde, vous pouvez appeler ça n'importe comment, si c'est le bon de garde, c'est le mot qui vous arrête, je vous demande simplement d'aider des familles directement lorsqu'elles trouvent une place, mais que c'est trop cher pour elles. Je parle des familles monoparentales, je parle des familles qui n'ont pas la chance d'avoir des parents qui sont à côté et qui peuvent, un ou deux jours par semaine, s'occuper de leurs petits-enfants. Vous avez aussi des familles à monoparentale dont on parle très peu, mais elles existent.

M. David Payot, municipale, Enfance, jeunesse et quartiers : – Il y a eu un certain nombre d'arguments pour et contre le système des bons de garde qui ont été formulés. Je ne vais pas essayer de refaire tout le débat, mais peut-être plutôt de commencer par rappeler que le postulat de Mme Piron propose quatre points, le plus complexe étant la question des bons de garde. Les autres, sont d'une part de recenser les besoins des entreprises installées sur le territoire lausannois en termes de places d'accueil, en tenant compte également des besoins des employés non domiciliés sur le territoire lausannois.

Effectivement, la Ville de Lausanne a déjà un certain nombre de partenariats avec des entreprises ou des institutions de formation ou des employeurs au sens large pour offrir des places. C'est une solution qui ne présente naturellement pas une charge financière supplémentaire du point de vue de la Ville, qui a un certain nombre d'intérêts. De ce point de vue là, effectivement, on est plutôt en train de réfléchir à une manière de pouvoir mieux faire connaître l'existence et la possibilité pour des employeurs à Lausanne et de pouvoir avoir une manière plus systématique de le développer, naturellement en évitant que ça se fasse aux dépens des familles lausannoises, mais que ça se

fasse, au contraire, en ayant plutôt des synergies avec les places créées pour les familles lausannoises. Il y a la volonté de recenser régulièrement les structures subventionnées et non subventionnées existantes. C'est quelque chose que l'OAJE fait, en tout cas, ou elle établit une liste qui, effectivement, a un caractère peu public. Pour les personnes qui sont intéressées à une offre privée, le fait d'avoir un répertoire peut avoir une utilité.

Optimiser la gestion des places inoccupées dans les structures du réseau L, est une préoccupation qui a aussi fait l'objet d'une autre intervention au sein du Conseil communal, et qui est naturellement une préoccupation régulière aussi de ma direction et du service en charge de l'accueil préscolaire.

En ce qui concerne le modèle des bons de garde, au-delà des éléments ou des arguments qui ont été avancés de part et d'autre, il me semble quand même utile de préciser que, si on parle de la comparaison de différents modèles cantonaux, celui du Canton de Vaud est conçu pour pouvoir apporter un financement cantonal aux structures sans but lucratif, et uniquement aux structures sans but lucratif, et que donc la contribution de l'Etat et des employeurs qui représentent à peu près 20% des financements d'une crèche, actuellement, ne pourrait pas être obtenue dans le cadre de bons de garde. Ça fait partie des éléments qui laissent penser que ce n'est pas une solution particulièrement efficiente.

Un des autres éléments de réflexion qui me semble important à mentionner, c'est que les structures d'accueil de jour ce sont des structures qui visent à répondre aux besoins des familles pour concilier vie professionnelle et vie familiale. C'est aussi des structures qui sont des services aux enfants, qui doivent permettre de favoriser aussi leur développement social et affectif. C'est un enjeu, d'une part, parce que ça permet de contribuer aussi à l'égalité des chances, et puis, d'autre part, parce que, pour que les familles puissent être convaincues du bénéfice d'une solution de garde, il faut aussi qu'elles soient convaincues qu'elles ne sont pas en train de mettre en danger les intérêts de leurs enfants. Naturellement que de ce point de vue là, il y a aussi un dispositif lausannois qui permet d'être fait avec des ressources au-delà de l'offre d'une simple garde au sein du réseau L, et c'est un des éléments qu'on tient aussi à mettre en avant.

Mme Françoise Piron (PLR) : – C'est un sujet qui me tient à cœur. Je reprends la parole après, notre municipal. Je vais demander le vote nominal pour cette question, parce qu'il me semble important que les Lausannois et les Lausannoises sachent quelles sont les personnes qui ouvrent, qui sont prêtes à trouver des solutions, et quelles sont les personnes qui sont, comme le montre ce Conseil ce soir, un peu dogmatiques sur cette question. Alors que, tous les quatre ans, je vous rappelle que c'est le PS qui a cette fameuse pancarte sur le dos « un enfant, une place ». Alors j'aimerais bien savoir comment vous allez, dans deux ou trois ans justifier votre choix de ce soir. Je ne comprends pas, je suis extrêmement fâchée de ce résultat. Trente ans après m'être battue pour avoir des crèches à Lausanne, je vois qu'aujourd'hui, c'est aussi un souci et qu'on ne veut même pas rentrer en matière. Je suis atterrée. Alors je vais demander le vote nominal.

La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

Mme Sarah Neumann (soc.) : – Oui, je voudrais juste réassurer que, depuis des années, le PS se bat effectivement pour une place, un enfant à Lausanne, pour les personnes domiciliées à Lausanne.

La discussion est close.

A l'appel nominal, le renvoi du postulat Françoise Piron est refusé par 29 oui, 44 non et 1 abstention.

(insérer vote)

Le président : – Pour la suite, je souhaite prendre les postulats de M. de Vargas, de Mme Meinherz et de Mme Saugy sur le Grand-Point. Néanmoins, on va d'abord faire la pause. Vu que les trois postulants sont là, on traitera encore ces rapports et on prendra ensuite les interpellations.

La séance est levée à 19 h 45.

TEXTE PROVISOIRE

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Karine Beausire Ballif ; Mme Romane Benvenuti ; Mme Isabelle Bonillo ; Mme Derya Celik ; M. Pierre Conscience ; Mme Sima Dakkus ; M. Johann Dupuis ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Alice Girardet ; Mme Nawel Khemissa ; M. Henri Klunge ; Mme Yusuf Kulmiye ; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Sarah Neumann ; M. Johan Pain ; M. Roland Philippoz ; Mme Joëlle Racine ; Mme Paola Richard-de Paolis ; Mme Karine Roch ; Mme Agathe Sidorenko ; M. Olivier Thorens.

Membres absents non excusés : Mme Marlène Bérard ; Mme Pauline Blanc ; Mme Mathilde Maillard ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; Mme Clara Schaffer ; M. Jean-Claude Seiler ; M. Joël Teuscher ; Mme Anaïs Timofte ; Mme Diane Wild

Membres présents	69
Membres absents excusés	21
Membres absents non excusés	9
Membre démissionnaire	1
Effectif actuel	99

A 20 h 15, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de M. Samuel de Vargas et consorts : « Un centre-ville qui s'adapte aux mobilités d'aujourd'hui et du futur »

Postulat de Mme Franziska Meinherz et consorts : « Un concept cohérent pour la zone Chauderon - Terreaux - Bel-Air : créons un lieu de passage et de séjour attractif, écologique et accueillant ! »

Postulat de Mme Anouck Saugy « Grand-Pont et TIM : on va s'aimer ? »

Postulat de M. Samuel de Vargas et consorts : « Un centre-ville qui s'adapte aux mobilités d'aujourd'hui et du futur »

Développement

(insérer doc)

Postulat de Mme Franziska Meinherz et consorts : « Un concept cohérent pour la zone Chauderon - Terreaux - Bel-Air : créons un lieu de passage et de séjour attractif, écologique et accueillant ! »

Développement

(insérer doc)

Rapport

(insérer doc)

Postulat de Mme Anouck Saugy « Grand-Pont et TIM : on va s'aimer ? »

Développement

(insérer doc)

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Valentin Christe (UDC), rapporteur, n'a rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je me réjouis de ce débat de trois postulats, dont deux ont été traités par la même commission, ce qui correspondait en effet à la volonté de moi-même et de M. de Vargas, puisque nos deux postulats sont complémentaires. Donc le postulat de Samuel de Vargas, qui demande la fermeture du Grand-Pont au trafic motorisé individuel, et puis mon postulat, qui demande la requalification de la zone Chauderon-Terreaux. La zone Chauderon-Terreaux a en effet été le parent pauvre de l'aménagement urbanistique lausannois, à la fois pour ce qui concerne son aménagement pour les mobilités actives, mais aussi pour ce qui concerne la qualité de son espace public. Et ce manque de qualité urbanistique et de défauts d'aménagement a été soulevé à plusieurs reprises par ce même Conseil communal.

Il y a eu quelques améliorations ponctuelles par-ci et par-là, mais il est aujourd'hui grand temps de sortir de cette logique opportuniste des mesures aux compte-gouttes et d'établir un concept cohérent et orienté vers l'avenir pour toute cette zone. Et la situation est urgente, parce que la mise en place du système de bus à haut niveau de service qui est prévu pour cette zone va accentuer des problèmes qui sont déjà très présents. Aujourd'hui, des deux côtés de la chaussée, les trottoirs sont bien trop étroits pour faire face à l'affluence de piétons. Cela crée des problèmes, notamment autour des arrêts de bus, où on n'arrive plus à passer dès qu'il y a quelques personnes qui attendent les bus. C'est non seulement embêtant, c'est aussi dangereux, parce que, du coup, les piétons vont s'aventurer sur la chaussée et risquent d'être percutés par des voitures ou des bus.

L'aménagement pour les cyclistes est aussi problématique. Il demande actuellement aux cyclistes venant depuis Chauderon de traverser la chaussée pour monter vers le Maupas, dans une zone où sort également le trafic du tunnel routier. En plus, pour aller vers le Grand-Pont, les cyclistes se partagent une voie très étroite avec les bus, ce qui est également dangereux, puisque, déjà maintenant, le trafic de bus dans cette zone est extrêmement dense, et cela va devenir encore plus prononcé avec, justement, le réseau de bus à haut niveau de service.

Mais outre ces problèmes de sécurité routière, qui vont donc continuer à s'aggraver avec le nouveau réseau de bus, le postulat donne aussi la chance à la Municipalité de revoir toute cette zone pour créer une place centrale rassembleuse et accueillante, parce que l'état actuel de cette place sidère non seulement les habitants des quartiers voisins, mais aussi les personnes qui aujourd'hui cherchent en vain où se poser dans cette zone. Parce que, dans cette zone, il y a beaucoup de choses. Il y a des commerces, il y a des restaurants, il y a un centre culturel, mais il n'y a aucune qualité de séjour qui permettrait à la population de profiter pleinement de ce bout de centre-ville. Il y a déjà aujourd'hui des personnes qui, malgré l'aménagement pas du tout adéquat, se posent du côté nord de la place. Et donc, en fait, on voit que, déjà aujourd'hui, il y a une vraie demande pour que cette zone devienne plus accueillante.

Donc, fermer le Grand-Pont au trafic motorisé individuel, comme le demande le postulat de Samuel de Vargas, et réaménager cette place, c'est vraiment une chance pour la Ville de Lausanne de se donner un centre-ville continu, donc qui lie le Flon au centre-ville déjà piétonnisé et qui soit accueillant pour la population. En plus, ça permet d'éliminer un certain nombre de points noirs au niveau de la sécurité routière. Donc le groupe Ensemble à Gauche, vous l'aurez deviné, vous invite à soutenir les deux postulats, donc le mien et celui de Samuel de Vargas.

Quant au postulat de Mme Saugy, qui a été rajouté à ce point de discussion, à première vue, accompagner les réaménagements du centre-ville en lien avec la mise en place du tram t1, avec une étude sur la structure du trafic ne semble pas être une mauvaise idée, sauf que le postulat insiste sur le fait d'effectuer cette étude avant l'arrivée du tram t1 pour informer le nouveau régime du trafic au centre-ville. Mais il est bien connu que d'effectuer des études de trafic sur la base d'un état de choses, ça va donner des recommandations qui prennent l'état actuel des choses comme base de travail. Mais en fait, ce qu'il faut dans le centre-ville de Lausanne, c'est une transition de mobilité. Et donc il faut revoir le régime du trafic au centre-ville, non pas sur la base de l'utilisation et de la structure modale actuelle, mais bien sur la base de la vision pour l'avenir, qui doit guider l'aménagement du trafic du centre-ville. Le groupe Ensemble à Gauche est tout à fait en faveur d'une étude sur la structure du trafic au centre-ville après la mise en place du tram pour voir des

points où, effectivement, il y a des problèmes d'accessibilité, où il peut y avoir des points noirs qui se seraient créés pour y remédier. Par contre, le groupe Ensemble à Gauche ne comprend pas l'utilité d'une étude de trafic qui se base sur la mobilité actuelle au centre-ville, donc très axée sur les TIM, pour ainsi développer un régime de trafic qui maintient en quelque sorte ce statu quo. C'est pour cette raison que le groupe Ensemble à Gauche invite l'assemblée à ne pas envoyer le postulat de Mme Saugy pour étude et rapport.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – Le postulat dont il est question a été déposé en mars 2022, lorsque le Grand-Pont était fermé à la circulation. Une des demandes du postulat était de maintenir cette fermeture au trafic individuel motorisé après les travaux. Cette suggestion n'est évidemment plus d'actualité dans la mesure où ce tronçon a été rouvert à toutes les formes de mobilité avant que l'accès en soit restreint lorsque les travaux liés au tramway seront achevés.

Mais ce postulat contient également trois autres conclusions qui ont toujours leur raison d'être et qui méritent d'être mises en perspective avec le postulat de Mme Meinherz, dont le traitement est lié. Pour l'essentiel, il s'agit de développer des réflexions autour de la place Chauderon et de la rue des Terreaux, ainsi que des aménagements qu'on pourrait y voir naître. En effet, actuellement, la place Chauderon compte sept voies de circulation. On peut donc s'interroger sur la place qui est dévolue au trafic, au transport au sens large, et puis à la place qui pourrait, au contraire, y figurer pour d'autres formes d'activités. Au fond, ce postulat, il interroge l'espace occupé par la circulation routière et souhaite voir une transformation de cette place. Un espace public apprécié est déjà à disposition devant le bâtiment de la BCV. Et nous pourrions voir d'un bon œil le développement de ce lieu dévolu principalement aux rencontres et au jeu déjà largement appréciés de la population.

Concernant la rue des Terreaux, il existe un enjeu similaire à celui évoqué concernant la place Chauderon. Cependant, cette rue est assez différente en raison de son utilisation, parce qu'elle est principalement utilisée comme lieu de passage, avec un nombre important de piétonnes et piétons empruntant les trottoirs le long de la route. On peut aussi signaler les arrêts de bus qui participent à congestionner cet espace. Des problèmes liés aux livraisons effectuées le long de la rue des Terreaux avaient déjà fait l'objet d'une intervention de Mme Graff. Au fond, on voit que les réflexions autour de cet axe vont bon train. Il s'agirait d'avoir justement une réflexion globale sur la place Chauderon ainsi que la rue des Terreaux. Les récents aménagements ont aussi permis d'accorder davantage de place au trafic piétonnier. Mais il semble judicieux de poursuivre dans cette voie.

C'est donc pour ces raisons que je vous invite à renvoyer ce postulat à la Municipalité et à réserver le même sort au postulat de Mme Meinherz. S'agissant du postulat de Mme Saugy, le groupe socialiste partage les préoccupations évoquées par Mme Meinherz s'agissant du laps de temps dans lequel devrait être effectuée cette étude. Mais nous considérons que ce postulat peut tout de même être envoyé à la Municipalité en prenant en considération les remarques déjà formulées.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Je me permets de prendre rapidement la parole sur mon postulat, que je vous invite naturellement toutes et tous à renvoyer à la Municipalité ce soir. Mon postulat n'est pas un piège. Il a d'ailleurs été soutenu à la majorité lors de la commission. Mon postulat demande tout simplement à la Municipalité de réaliser une nouvelle étude sur la structure du trafic au centre-ville, notamment sur l'axe Terreaux – Grand-Pont, et demande effectivement que les résultats soient partagés avant l'arrivée du nouveau tram t1. Une étude, c'est tout, pas de mesure, juste une analyse du trafic. Je ne demande rien de plus ce soir.

Alors, madame Meinherz, vous semblez être la seule, avec votre groupe, à ne pas avoir compris ma demande. Dans la mesure où les derniers chiffres datent de 2008, il apparaît essentiel qu'une nouvelle étude soit réalisée. Cette étude permettra d'avoir une vision globale pour la suite, et cela, peu importe, je pense, les convictions politiques de chacun.

Je me permets également de souligner que, lors de la commission, Mme Germond nous avait indiqué soutenir la demande, dans la mesure où il s'agit également d'éléments demandés par les commerçants dans le cadre des négociations sur le tram t1. Donc, je trouve particulièrement dommage, madame Meinherz, votre prise de position de groupe. Cette étude, qu'elle se fasse par le biais de mon postulat ou dans le cadre des négociations qui ont été faites avec les commerçants, elle mérite d'avoir lieu, peu importe l'avenir qui est réservé ou la vision que vous souhaitez réserver à l'avenir de la mobilité à Lausanne.

Tous ces éléments me poussent donc à vous demander, une nouvelle fois, de soutenir le renvoi de mon postulat à la Municipalité. Et puis, je laisserai Jacques Pernet, dans mon groupe, faire sa prise de position pour les autres postulats qui sont traités en commun ce soir.

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – Du côté du groupe Vert'libéral, il est clair que nous sommes d'avis qu'en réalité, ces trois postulats méritent d'être renvoyés à la Municipalité, puisqu'ils ont une approche, tous les trois, qui est assez complémentaire. En effet, ils adressent des questions tout à fait légitimes à la Municipalité de Lausanne, soit l'accompagnement des conséquences de la fermeture du Grand Pont au trafic individuel, en particulier sur la zone de la rue des Terreaux et de Chauderon.

Aujourd'hui déjà, on a le sentiment, quand on se promène dans cette zone, que sa conception urbanistique est quelque peu restée coincée dans le début des années nonante. Passablement de béton, des trottoirs étroits, des arrêts de bus surchargés et peu de place pour des lieux de vie et de passage pour toutes et tous. L'emblématique place Chauderon et ses environs faisant partie intégrante de notre centre-ville mériteraient un bon lifting afin d'être adaptés aux besoins de ses usagers et de ses habitants. Bien que nous ne serions peut-être pas aussi catégoriques sur la fermeture intégrale au trafic individuel motorisé à la place Chauderon, comme Mme Meinherz le demande dans son postulat, nous soutenons l'esprit de ces trois textes, qui remettent le sujet de l'aménagement de la place Chauderon sur le tapis.

De plus, concernant le postulat de Mme Saugy, il est clair que des chiffres de 2008 nous semblent en effet quelque peu dépassés étant donné le développement économique et démographique de notre région, et le fait que, en effet, la Ville de Lausanne est le centre économique de notre Canton. Elle a donc des besoins en termes de mobilité. Remettre dans un débat aussi dogmatique que la mobilité à Lausanne quelques faits scientifiques appuyés par des experts externes ne ferait que bénéficier à l'ensemble de cet hémicycle, ainsi qu'à la qualité des débats qui ont lieu sur ce sujet.

Enfin, pour reprendre la thématique de la fermeture du Grand-Pont, elle aura notamment pas mal d'effets dans toute la région. Il est clair que la question de l'accompagnement de cette mesure doit être envisagée de façon proactive par la Municipalité, et ces trois postulats permettent de maintenir la pression sur ce sujet. Ainsi, les Vert'libéraux soutiendront la prise en considération de ces trois postulats.

Nous nous engagerons pour que les erreurs du passé en termes d'aménagement de places diverses et variées à Lausanne, telles que la place de La Sallaz, ne soient pas répétées à Chauderon et ses environs. Il est temps de penser notre ville comme une ville du XXI^e siècle où il fait bon vivre. Végétalisation décomplexée, recherche de solutions pour faire de la place à toutes les mobilités et, pourquoi pas, dans une certaine mesure, à un TIM décarboné. C'est là que l'avenir et ce réaménagement pourraient en être un exemple.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je commencerai par remercier notamment M. de Vargas et Mme Meinherz pour leurs deux postulats. Nous avons effectivement une belle collaboration aussi sur ces objets en vue de la fermeture définitive au trafic automobile de l'axe Chauderon - Terreaux – Bel-Air - Saint-François. Rappelons aussi au passage ici une interpellation que nous avons déposée au même moment et la communication commune que nous avons eu le plaisir de faire avec le Parti socialiste et Ensemble à Gauche à ce propos.

Mme Meinherz et M. de Vargas ont très bien exprimé les différents arguments en faveur du soutien des deux postulats. Je n'y reviendrai pas et je m'associe volontiers à leurs propos. Il était malheureusement nécessaire de rouvrir provisoirement le Grand-Pont au trafic automobile à la fin des travaux pour mettre un terme à la procédure en justice pour permettre la construction du tram et pour abandonner définitivement le barreau Vigie-Gonin. On regrette naturellement cette réouverture, mais c'était un compromis acceptable dans ces conditions, sachant que cette réouverture est fortement limitée dans le temps.

Effectivement, le temps aussi passe avant que les objets passent au Conseil communal. Et puis aujourd'hui, il y a quand même une nouveauté importante, c'est que le chantier du tram a débuté. Du coup, la fermeture définitive du Grand-Pont n'est vraiment plus qu'une question de temps, puisque dès l'arrivée du tram, il n'y aura plus de voitures sur cet axe-là, et nous nous en réjouissons déjà.

On peut relever encore ici un élément, c'est que souvent, ici, dans le Conseil communal, il y a beaucoup de grandes déclarations et des débats parfois stériles autour de la mobilité. Par contre, là, ce qui est extrêmement intéressant, c'est qu'on a eu pendant neuf mois un laboratoire à ciel ouvert : le Grand-Pont a été fermé au trafic automobile pendant les travaux. Ce qui est intéressant de voir, c'est le bilan qu'on peut en tirer. Et le bilan est extrêmement positif, parce que qu'est-ce qui s'est passé ? On nous avait promis un chaos routier dans toute la ville lorsque ce Grand-Pont serait fermé, alors qu'au contraire, on a vu que cela s'est plutôt bien passé au niveau de la circulation. Et puis, surtout, ça a été une année extrêmement agréable pour les riverains, qui ne se sont pas gênés, d'ailleurs, de le dire et de le partager, qui ont découvert un centre-ville apaisé, un centre-ville avec moins de bruit. Et puis, c'était aussi une amélioration significative pour tous les usagers de l'espace public, notamment les piétons, qui ont aussi eu une sécurité renforcée, une facilité des traversées piétonnes des différents axes empruntés.

On voit aussi que ces conséquences de travaux avaient pu être expérimentées déjà dans le cadre de la fermeture du pont Chauderon en 2017, lors des travaux de réfection du pont Chauderon, qui, là non plus, n'avaient pas créé le chaos routier que certains veulent bien nous décrire. Donc, aujourd'hui, on voit qu'on peut aller de l'avant. Ces grands travaux sont aussi des opportunités pour transformer la mobilité à Lausanne.

Concernant le postulat de Mme Saugy, nous allons également le soutenir. C'est vrai que dans tous les débats pour l'abandon du barreau Vigie-Gonin, on avait demandé, justement, de nouvelles études pour justifier cet abandon. Et puis, aujourd'hui, il nous paraît logique, effectivement, d'étayer différentes décisions d'études, d'autant plus que ces études sont de toute façon prévues, puisque la Municipalité doit notamment répondre à un postulat qui a été renvoyé par notre Conseil en parallèle du PDCom, qui demande de revoir complètement la hiérarchisation du réseau routier lausannois. Donc, forcément que ça doit se faire sur la base d'un certain nombre d'études. Donc, on soutient le postulat aussi de Mme Saugy, tout en relevant également que la temporalité risque d'être un peu difficile, peut-être, d'avoir les conclusions avant l'arrivée du tram.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Juste quelques mots dans ce débat, puisque, évidemment, il vous incombera de décider de la prise en considération ou pas de ces postulats, mais rappeler le contexte dans lequel nous avons travaillé, un contexte difficile.

Il y a quelque temps encore de cela, le chantier du tram était bloqué, en tout cas la réalisation de son dernier tronçon, comme vient de le rappeler Valéry Beaud. Et donc, l'enjeu était extrêmement important que de débloquer les négociations et de lever les oppositions sur le tram. Nous risquions, nous étions vraiment à minuit moins une, d'avoir un chantier dé-coordonné, parce qu'un tram ne se construit pas du point A au point B. Il se construit par segments, et chaque segment prend quatre ans pour être construit. Donc, nous avons, nous avons couru un risque relativement élevé que le tram s'arrête au niveau de Vigie et n'arrive pas jusqu'à la place de l'Europe, ce qui aurait été assez dramatique pour la vitalité du centre-ville et des commerces du centre-ville.

Donc nous avons, en effet, fait ce compromis avec les commerçants, débloqué le dossier. Ce compromis, c'était d'ouvrir encore pour quelques années le Grand-Pont à la circulation. Et le temps passe, évidemment, 2026 se rapproche. Donc, le tram, sauf incidents majeurs, le tram sera construit courant 2026, arrivera au centre-ville, à la place de l'Europe. Vous avez vu, les travaux ont commencé sur la rue de Genève. La rue de Genève a aussi fermé. La circulation est évidemment un peu plus compliquée, mais pas non plus un blocage complet de toute la ville. Le chantier a commencé. Nous aurons un tram qui arrive à la place de l'Europe en 2026. Comme souhaité par les postulants, le Grand-Pont sera fermé à la circulation automobile, mais ouvert aussi aux autres mobilités.

Nous avons profité de ces travaux du Grand-Pont pour, quand même, même si nous ne sommes pas allés aussi loin que les postulants le voulaient, mais pour quand même aller dans le sens où il y a plus d'aménagements pour les mobilités durables, avec une augmentation des espaces piétons et vélos. Donc la Municipalité considère comme intéressants les trois postulats qui sont déposés et discutés à l'instant.

La discussion est close.

Le Conseil, par une majorité de oui, une vingtaine de non et quelques abstentions, approuve la conclusion de la commission

Le Conseil, par une majorité de oui, une vingtaine de non et quelques abstentions, approuve la conclusion de la commission.

Le Conseil, par une majorité de oui, une dizaine de non et 0 abstention, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibérés)

Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Combien de logements bâtis mais non disponibles à la location et combien de lits "froids" à Lausanne ? Comment remettre des logements existants sur le marché locatif ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Benoît Gaillard (soc.) : – Dans le monde entier, on s'inquiète du détournement de logements du marché locatif classique. Ici, on constate une hausse dramatique du nombre de résidences secondaires – ça, c'est en Suisse, par exemple, on cherche à la limiter –, là, on encadre les locations de courte durée, voire même on les interdit purement et simplement, ailleurs, on taxe les locaux et les logements vacants. Mais, mesdames et messieurs, à Lausanne, rien de tel, tout va très bien, Mme la marquise, passez votre chemin, interpellateur.

Je ne vais pas y aller par quatre chemins, précisément, je suis assez déçu de la réponse qui a été donnée par la Municipalité à mon interpellation. L'approche choisie s'appuie tantôt sur une forme de légalisme un peu étroit et tantôt sur quelques vagues hypothèses pour répondre aux questions, je crois, justifiées que j'ai posées. Ces hypothèses, j'aurais pu assez facilement les formuler moi-même, et même certaines, je les ai formulées dans mon texte. La Municipalité les reprend en partie. Bref, malheureusement, la Municipalité n'a pas souhaité donner à mon interpellation une réponse politique, et je le regrette.

D'abord, la Municipalité affirme ne pas disposer des moyens légaux pour savoir si les logements sont occupés. Curieuse affirmation au vu de la teneur de la Loi cantonale sur le contrôle des habitants, qui contient une obligation de s'annoncer en cas de séjour de trois mois ou plus. La question est donc vraiment politique, elle est exécutive. Est-il acceptable d'avoir aussi peu d'informations sur l'occupation réelle du parc de logements ? La réponse, malheureusement, botte en touche.

Ensuite, la Municipalité évoque à plusieurs reprises la LPPPL et son champ d'application dans sa réponse, sans que, honnêtement, même après plusieurs lectures, je ne comprenne bien le rapport. En effet, la LPPPL ne contient pas en tant que tel d'outil pour garantir l'occupation des logements. Elle s'intéresse aux aliénations, c'est-à-dire aux ventes, elle s'intéresse aux travaux sur les logements existants, elle s'intéresse au niveau des loyers, tout ça est très bien, mais je m'en étais aperçu tout seul, et je n'ai d'ailleurs pas cité la loi en question dans mon interpellation.

Enfin, et troisièmement, c'est le plus décevant d'ailleurs, s'agissant du chiffre de plus de 8000 logements sans occupant annoncés, chiffre issu du Contrôle des habitants, service de la direction de M. Hildbrand, qui n'est pas contesté par la réponse, la Municipalité nous dresse un

inventaire des raisons pour lesquelles il peut éventuellement ne pas y avoir d'occupant annoncé dans un logement. La Municipalité nous rappelle qu'un logement peut être en travaux, auquel cas, en effet, probablement, il n'est pas occupé. Merci, trop aimable. Elle nous explique aussi avec une certaine candeur que certains logements sont peut-être encore enregistrés comme tels, mais n'existent en fait plus. Bon, on cherche en vain la suite de la phrase, qui explique comment on va mettre en conformité la base de données et la réalité, la carte et le territoire, si vous me suivez, pour ainsi dire, en vain, car, ma foi, cet état de fait semble accepté comme tel. On ne sait pas, notre base de données ne correspond pas à la réalité, et puis c'est comme ça.

Et à la question de savoir, la plus importante, comment ce chiffre peut être aussi élevé, la Municipalité, malheureusement, n'apporte aucune réponse. Et ici, par malice, j'ai envie de citer l'auteur d'une interpellation urgente, ce dont je vous ai fait grâce cette fois-ci, sur le même sujet en 2015, et je cite : « nous ne savons pas qui habite dans 10% des logements. Cela m'interpelle ». Et je peux faire mienne cette autre réaction qu'avait eue à l'époque celui qui interpellait, je cite à nouveau : « ce sont des estimations et des explications a posteriori un peu insuffisantes par rapport à des chiffres étonnants ». Alors, je vous fais grâce du quiz, quoiqu'il serait intéressant, mais je ne suis pas sûr d'avoir le concours du président. L'interpellateur est ce soir l'interpellé ; il s'appelait, et il s'appelle toujours Pierre-Antoine Hildbrand. Je regrette que nous ne soyons pas parvenus en huit ans à en savoir davantage sur ce problème.

Car non, ce problème n'est pas anodin. A juste titre, je crois que presque tous les groupes de ce Conseil sont acquis à la cause de la construction de logements en ville pour répondre à une demande croissante, pour éviter que la pénurie s'aggrave encore. Le pendant de cette volonté, c'est de s'assurer que le parc de logements est utilisé une fois qu'il est construit. C'est le contrat implicite qu'on passe quand on fait de la densification avec la population. On ne réalise pas de nouveaux logements, que ce soit aux Plaines-du-Loup ou ailleurs, pour qu'ils finissent sur Airbnb toute l'année. On ne réalise pas de nouveaux logements pour qu'ils finissent transformés en bureaux ou en cabinets dentaires sans autorisation. On ne réalise pas des logements pour qu'ils soient laissés vides à des fins spéculatives ni pour qu'ils soient déclarés comme résidences secondaires, mais occupés en fait comme résidences principales. Là aussi, la réponse municipale me laisse coi ? Car elle mentionne la possibilité que certains appartements soient mis à disposition uniquement sur des plateformes de location de courte durée, sans autorisation, ou transformés en locaux commerciaux sans autorisation. Alors le constat est très bien, mais enfin, on s'arrête au constat. Permettez-moi d'être un peu surpris.

A mon sens, face à la crise actuelle, il faut, c'est évident, construire des logements, mais il faut s'attaquer à la question importante de l'occupation du parc existant. C'est l'attente que je formule ici, et à en croire l'écho rencontré par l'interpellation, je ne suis pas le seul, je vous ai parlé à la lecture de nombreux mails reçus recensant des problèmes relevés par des habitants de la ville qui se trouvent soit voisins d'un appartement transformé en Airbnb, soit face à face avec un immeuble qui est vide depuis des années.

J'aurais en somme, et je conclus là-dessus, souhaité une réponse véritablement politique. La Ville, mesdames et messieurs, l'administration communale, la Municipalité a de nombreux contacts avec tous les propriétaires lausannois pour de multiples motifs, qui peuvent aller de l'entretien des façades à l'élimination des déchets, en passant par la fiscalité ou la surveillance des constructions. Elle pourrait donc s'adresser à intervalles réguliers aux propriétaires de ces logements qui sont annoncés comme vides au Contrôle des habitants, ne serait-ce d'ailleurs que pour encourager les rénovations lorsqu'elles sont nécessaires, mais aussi pour demander des comptes sur ces logements sans occupants annoncés. On pourrait dire qu'on le fait, par exemple, après trois mois ou après six mois d'un tel statut. Gageons qu'une telle politique déplorerait certains effets dissuasifs et pourrait peut-être même déboucher sur quelques mises en conformité, car enfin, le serment que nous avons prêté, je crois, appelle que lorsque nous pensons qu'il y a des comportements illégaux, nous essayions, si possible, d'y mettre fin. Et puis elle renforcerait évidemment notre compréhension des dynamiques à l'œuvre dans l'immobilier lausannois. Il n'est jamais mauvais de chercher à remplacer, je crois, des hypothèses par de la connaissance.

Je formule donc une résolution générale en conclusion qui se veut une invitation de la part de notre Conseil à améliorer nos connaissances sur le parc existant et à mettre au passage en œuvre une recommandation formulée il y a huit ans par la Cour des comptes à l'intention de la Ville. Je la justifie, avant de la lire, en disant qu'à mon avis, éclairer la question de l'occupation des logements

existants souligne le fait que cette question, précisément, est au moins aussi importante que celle de réaliser de nouveaux bâtiments. Ce contrat implicite, cette partie du contrat implicite, nous devons le tenir. Et si la densification aboutit finalement à nourrir des phénomènes spéculatifs ou à nourrir des formes de location qui ne permettent pas aux ménages lausannois d'accéder à un logement à bail comme ils en ont besoin pour vivre, eh bien, nous n'aurons plus l'accord de la population pour construire des logements et pour tenir le pari de la densification.

Résolution Benoît Gaillard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce la précision des données du Contrôle des habitants et la connaissance de l'occupation concrète du parc locatif lausannois, en vue d'optimiser l'utilisation du parc existant et de lutter contre le phénomène des logements laissés vides ou détournés illégalement de leur affectation locative.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipale, Sécurité et économie : – Comme ça a été dit dans la réponse à mon excellente interpellation d'il y a quelques années (*rires*), la base de données EGID/EWID n'est pas du ressort du Contrôle des habitants. Donc on ne peut pas modifier des données dont on n'est pas maître et on ne peut pas les corriger. Donc on est vraiment dans un coin où le Contrôle des habitants fait plutôt sérieusement son travail, où on a engagé un enquêteur pour aller voir les endroits où il y a des trous, où on a des réponses que l'on a quand on trouve les trous, mais on ne maîtrise pas le parc locatif de la ville. Ça, ce n'est pas le contrôle des habitants qui peut le faire. Ce n'est pas dans la responsabilité de ce service, qui a des tâches légales. Il ne peut pas se créer de nouvelles tâches et il est contraint par le cadre cantonal et le cadre fédéral.

On l'a vu dans l'affaire Serafe. De nombreuses personnes ont reçu des factures, et puis on leur a expliqué qu'il fallait contacter le Contrôle des habitants pour faire modifier leurs données d'habitation. Mais les données du Contrôle des habitants étaient justes, mais Serafe avait d'autres données par rapport aux logements concernés. Donc le rattachement des personnes au logement n'est pas de la compétence du Contrôle des habitants. Donc je prends note de la résolution, nul doute qu'elle sera adoptée, mais quand on n'est pas maître de données, on ne peut pas les corriger.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Donc pour compléter pour le dispositif du partage des compétences entre le service de M. Hilbrand, à savoir le Contrôle des habitants, et mon service, le Service d'architecture et du logement, dans ce service ARLO, trois personnes travaillent activement pour recevoir tous les plans des propriétaires pour identifier le nombre de pièces, etc., sur les logements. C'est cette partie-là que se base aussi le Contrôle des habitants. Pour qu'on soit clair sur le partage des compétences de qui récolte quelles données et comment.

M. Benoît Gaillard (soc.) : – Très rapidement, je suis un tout petit peu surpris de ce qu'a dit M. Hildbrand. Ma compréhension est que la base de données, comme d'ailleurs l'indique l'excellente réponse de cette année à mon interpellation, la base de données des identificateurs fédéraux de logement est en lien avec les registres cantonaux des habitants. C'est ce qui est écrit dans la réponse à l'interpellation. Je ne peux pas croire qu'il soit impossible à une Municipalité de signaler des anomalies ou à tout le moins de s'adresser aux services de niveau supérieur compétents pour tenir ces bases de données à jour pour leur signaler des problèmes. Il y a un peu une asymétrie entre m'expliquer que le problème, c'est la base de données et ne pas dire comment, éventuellement, à un moment donné, soit la Municipalité, soit l'autorité compétente pourrait faire en sorte que la base de données soit correspondante à la réalité.

J'entends qu'il n'y a pas envie de s'occuper de ce sujet. Je peux le comprendre. Il y a des tâches légales, des tâches auxquelles on consacre des ressources et d'autres auxquelles on consacre moins de ressources. Je peux entendre ces arbitrages. Enfin, qu'on ne se cache pas derrière des impossibilités. Il est possible d'intervenir si on estime que le problème en question est un problème, ne serait-ce que pour que l'autorité responsable du registre en question fasse des mises à jour, travaille davantage, modifie les choses. Je ne sais pas si je dois prendre comme un bon ou un mauvais signe l'absence de prise de parole, mais je remercie d'emblée mes augustes collègues de l'accueil qu'ils et elles feront à ma résolution.

Le Conseil, par 45 oui, 21 non, et 1 abstention, accepte la résolution de M. Gaillard.

(insérer délibéré)

Interpellation de Mme Patrizia Mori : « Militantisme, vandalisme... la politique du chaos ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Patrizia Mori (UDC) : – Tout d'abord, merci à la Municipalité pour les réponses. Alors, je remercie parce qu'il est coutume de le faire, mais il est difficile de qualifier de réponse ces quelques lignes qui se courent après. Donc si M. Gaillard n'était pas content des réponses données à son interpellation, au moins lui, en a eu.

Pour recontextualiser, nous avons déposé cette interpellation au vu des événements du mois d'avril 2023, c'est-à-dire vandalisme et recrudescence des actions dites désobéissance civile contre des propriétés privées, cette fois-ci, notamment sur des terrains de golf à Lausanne. En effet, des militants, si on peut les qualifier ainsi, ont eu la bonne idée d'y planter des pommes de terre. Alors non pas des semis, mais vous voyez bien, des pommes de terre entières, un peu comme un écureuil qui cacherait des noix. Bon, au moins pour l'écureuil, ça a un sens. Ces militants qui enterrent de la nourriture pour protester, j'imagine, sont sûrement les mêmes qui déplorent le gaspillage alimentaire. On aurait préféré qu'ils se lèvent au milieu de la nuit non pour vandaliser des terrains de golf, mais pour aider nos paysans dans les champs.

Notre parti défend l'ordre, la sécurité, le respect de la propriété privée, sans laquelle il ne peut y avoir de liberté, un concept abstrait pour certains ici. A mon avis, il y a trop de complaisance de la part des autorités face à ces actes inacceptables. C'est pourquoi nous souhaitons déposer la résolution suivante.

Résolution Patrizia Mori

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité condamne publiquement et systématiquement les actes de désobéissance civile commis à l'encontre des propriétés tant privées que publiques.

Le Conseil, par 23 oui, 40 non, et 2 abstentions, refuse la résolution de Mme Mori.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Benoit Gaillard et consorts « A quand la prochaine information des locataires ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Benoit Gaillard (soc.) : – Je vais casser le suspense. La réponse me satisfait pleinement, puisqu'à la question de savoir si la Municipalité informerait à nouveau les locataires sur leurs droits

en matière de contestation des hausses de loyers, et plus généralement leurs droits en tant que locataires, la réponse apportée a été favorable, avec une mise à jour qui est aussi, je crois, une amélioration du dépliant qui a été diffusé à l'ensemble des personnes qui habitent Lausanne. Donc on peut commencer par se féliciter de cette décision.

J'insiste peut-être sur un point qui figure dans la réponse à la question 3, qui est la question de la périodicité d'une répétition de cette opération. J'aimerais ici vraiment prendre la Municipalité au mot et l'inciter à tenir cet engagement. De prime abord, la situation sur le marché du logement ne va pas se détendre à brève échéance. Et donc il me semblerait utile, étant donné le nombre élevé de personnes qui emménagent et déménagent de et à Lausanne, et puis, d'autre part, le fait qu'on regarde souvent ces informations que quand on est assez directement concerné, ou on passe de l'être ou qu'on sent qu'on pourrait l'être, je pense qu'il faut vraiment répéter, tant que la tension est élevée sur le marché, cette opération à échéance peut-être annuelle ou bisannuelle.

Je termine peut-être sur un point, c'est que nous aurons évidemment à nous prononcer, probablement cette année, sur des affaiblissements de la protection des locataires. Je me réjouis d'entendre la Municipalité se prononcer dans ce combat en défaveur de l'assouplissement des règles, en défaveur des locataires, puisqu'elle l'a déjà fait dans ses réponses à la consultation qui a été conduite par le Parlement fédéral. Et nous pourrons donc, sur cette base-là, simplement informer peut-être aussi, évidemment plutôt par un biais politique, les locataires de leurs intérêts dans cette campagne. Voilà, je conclus ici. On n'est pas obligé de faire long à chaque fois. Et comme personne ne prend jamais la parole, je me tais.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je remercie notre collègue Gaillard pour son interpellation.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Ilias Panchard : « Mendicité : la Municipalité ignore-t-elle une résolution du Conseil communal ayant minorisé sa position ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Tout d'abord, comme il est de coutume, merci à la Municipalité pour ses réponses. Un rapide historique, c'est un sujet qu'on évoque assez souvent au Conseil communal, en tout cas dans cette législature en particulier. J'entends un « oh oui » derrière, sauf erreur. Je vais essayer d'être assez court, mais je vous refais quand même le rapide historique pour mieux comprendre cette interpellation ordinaire, le contexte qui a mené à son dépôt, avant d'aller sur le fond. Et je vous rassure, on aura l'occasion d'en rediscuter prochainement, étant donné que le Grand Conseil statue sur une révision de loi que nous devons appliquer dans notre propre règlement.

En septembre 2022, on a eu un débat urgent ici, au Conseil communal, sur notre interpellation Verts, Jeunes Vertes, interpellation qui avait été déposée pour questionner la position municipale exprimée publiquement en réponse à la consultation cantonale sur la révision des dispositions sur la mendicité. Donc la Municipalité a répondu, comme d'autres acteurs et actrices du domaine, et j'avoue, à titre personnel, et j'imagine une majorité de ce Conseil communal, avoir fait partie des gens un peu critiques de cette prise de position. J'y reviendrai un petit peu par la suite. A mon avis, elle fait quelque peu rupture avec ce qu'a défendu la gauche historiquement dans cette Ville.

Donc pourquoi cette deuxième interpellation, en juin 2023, cette fois ordinaire ? Mais parce que, depuis, après l'interpellation urgente, on a eu une nouvelle prise de position de la Municipalité ou de la majorité de la Municipalité, qui a réexprimé publiquement sa position sur la consultation cantonale, sans sourciller, sans considération pour la résolution acceptée par le Conseil communal. Je crois qu'on a touché peut-être une fibre un peu sensible à la Municipalité. Dans la réponse, on nous réaffirme que, d'une certaine manière, les résolutions n'ont déjà aucun poids contraignant. Mais ça, on a l'occasion d'en discuter, voire même d'en rigoler régulièrement. Et puis surtout que la réponse aux consultations fait partie purement des compétences de la Municipalité, ce que je ne conteste pas.

Par contre, je considère que, politiquement, quand le Conseil communal émet un signal politique sur un sujet, la Municipalité pourrait en tenir compte ou en tout cas ne pas réitérer la même position dans le débat public. Je crois que la position lausannoise avait été largement entendue au niveau cantonal et qu'elle influence d'ores et déjà, dans le mauvais sens, la révision au niveau cantonal.

Donc vous vous souvenez, on a eu ce vote sur une résolution, égalité du vote, une sorte de coalition Verts, Ensemble à Gauche, Vert'libéraux, une partie du PS. Notre collègue, ancienne présidente, Crausaz-Mottier avait fait pencher la balance. Ça n'arrive pas souvent qu'on ait une égalité dans ce Conseil communal, donc un vote assez serré. Depuis, on a eu quelques passes d'armes publiques avec le municipal Hildbrand à ce sujet, qui a réaffirmé que la Municipalité ne devait pas tenir compte de cette résolution, et donc du vote du Conseil communal. Cela questionne un petit peu une vision de la démocratie, mais ce que je critiquerai ce soir, ce n'est pas la position du municipal Hildbrand. Je crois qu'il défend ses idées, il a toujours été dans cette ligne-là.

Par contre, je pense que ce qui ressort dans le débat ou ce qui ressortira dans le prochain débat au Conseil communal, c'est peut-être la position ou la responsabilité du reste de la Municipalité sur ce sujet. Je crois que quand on a maintenant une version défendue par la majorité de la Municipalité, qui, à mon sens, et quand on en discutera, je vous ramènerai une carte détaillée à ce sujet, qui mène, à mon sens, à une quasi-interdiction de la mendicité au centre-ville de Lausanne, je pense que ça questionne un certain nombre de sujets. Il faudrait peut-être assumer un peu les conséquences de ce type de projet. Donc voilà, je trouve assez scandaleux que, maintenant, cette position de la Municipalité soit celle qui est défendue par les députés PLR lausannois au Grand Conseil, et ce sera le cas prochainement, lorsque le Grand Conseil se saisira du sujet. Pour l'instant, laissons le Grand Conseil se saisir prochainement de ce débat. Je crois qu'on en débattrait au Conseil communal en temps voulu.

Peut-être un élément final pour le PV, et je vous le dis ce soir, je pense que si le projet de loi ou de règlement lausannois, tel que voulu actuellement par la Municipalité, s'avère être celui qui est adopté dans ce Conseil communal, je vous dis assez clairement ce soir ce qui va arriver. Vous aurez de nouveau un recours, la loi sera de nouveau cassée par la CEDH, et on repartira à zéro, comme jusqu'à maintenant. On aura l'occasion d'en rediscuter prochainement, mais je peux déjà vous parier ça. Et j'espère que la majorité de ce Conseil communal et de la Municipalité ressaisira sur ce sujet. Je n'ai pas de résolution. Je vous remercie et j'espère que quelqu'un d'autre interviendra dans ce débat, entre autres M. Gaillard.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche tient à remercier M. Panchard à la fois pour son interpellation importante et excellente et aussi pour son t-shirt très stylé. (*Rires*)

Nous partageons pleinement les préoccupations exprimées par l'interpellation qui concerne la prise de position de la Municipalité par rapport à la Loi vaudoise sur la mendicité. Donc, il convient juste de rappeler que si nous discutons et rediscutons de ce sujet, c'est parce que la première Loi vaudoise sur la mendicité a été jugée contraire aux droits humains par la Cour européenne des droits humains et contraire à la notion de la proportionnalité par le Tribunal fédéral. Au lieu de reconnaître le fait qu'une loi qui interdit la mendicité s'attaque en effet aux personnes qui mendient et non pas aux causes structurelles et systémiques de la mendicité, le Canton de Vaud rebondit donc avec une proposition revue, mais qui mise toujours sur l'interdiction de la mendicité. Il est vraiment plus que déplorable que dans cette entreprise, le Canton de Vaud puisse non seulement compter sur la Municipalité de Lausanne, mais se sente aussi épaulé par elle.

Si la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Panchard est encore une fois une belle illustration du fait qu'en l'occurrence pour la Municipalité, ou en tout cas pour certains de ses membres, ce Conseil communal ici c'est, au mieux, une sorte de décoration de cette salle et, au pire

des cas, une petite nuisance, mais qu'on peut très bien ignorer, il convient peut-être quand même de rappeler à la Municipalité que, bien que le Conseil communal est un organe délibératif, et bien que les résolutions ne sont pas contraignantes pour la Municipalité, nous sommes quand même élus par la population. Et dans notre hétérogénéité et diversité, nous représentons aussi les avis divers qui existent dans la population lausannoise. Donc en ignorant de manière aussi flagrante une résolution, et donc une volonté exprimée par le Conseil communal de Lausanne, la Municipalité, en quelque sorte, ignore aussi de manière assez royale l'avis de la population lausannoise.

Le problème principal ici pour le groupe Ensemble à Gauche, ce n'est même pas cette notion un peu étrange du rôle du Conseil communal que peut avoir la Municipalité. En fait, le problème principal, c'est quand même que la Municipalité décide d'encore et encore s'attaquer aux mendiants et pas à la mendicité. Un peu selon l'adage « cachez-moi cette mendicité que je ne saurais voir », la Municipalité, en fait, la stratégie adoptée qu'elle souhaiterait que le Canton de Vaud mette en place, c'est vraiment d'expulser les personnes mendiante du centre-ville pour qu'ils se débrouillent ailleurs. C'est vraiment assez exaspérant qu'une Municipalité, quand même de majorité à gauche, veuille lutter non pas contre la mendicité, mais carrément contre les mendiants en les criminalisant. Donc si nous avons quand même pris la parole dans ce débat, c'est pour réaffirmer ça et pour réaffirmer notre grande déception face à cette position et politique inhumaine de la Ville de Lausanne.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Ilias Pancharid : « Fonctionnaires poursuivis en justice : vers des pratiques unifiées ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Ilias Pancharid (Les Verts) : – Je ne refais pas les salutations d'usage. Je serai un petit peu plus rapide. Donc cette interpellation avait pour but de questionner les pratiques, où est-ce qu'il y avait une certaine unité dans les pratiques en cas de fonctionnaires de la Ville poursuivis en justice.

Au départ, je disais évidemment que les fonctionnaires de l'administration communale sont, comme l'ensemble des citoyens et citoyennes, susceptibles d'être poursuivis en justice, que ce soit des cas privés ou aussi des cas dans le contexte de leur travail au sein de l'administration. Le contexte faisait qu'il y avait plusieurs cas publics susceptibles de poser un certain nombre de questions. Une des réponses assez intéressantes, qui rappelle le cadre réglementaire, disait que le ou la fonctionnaire ne répond vers la Commune que du dommage qu'il a, lui, causé soit intentionnellement, soit par négligence ou imprudence. Je crois que les réponses sont assez intéressantes et utiles.

Elles sont aussi utiles peut-être pour de prochains débats ou en tout cas de prochains cas publics ou autres qui pourraient rebondir au Conseil communal, même si évidemment il ne s'agit pas là d'aller dans des cas individuels. Mais je crois que c'est un sujet sur lequel on avait assez peu rebondi.

Peut-être un élément quand même, après j'en ai quasiment terminé, utile et intéressant, c'est le cas particulier ou les règles particulières qu'on peut en partie comprendre, mais aussi questionner pour la police. Il est dit à la réponse à la question 1 : « Etant précisé que les policiers et policières, ainsi que les assistantes et assistants de la sécurité publique qui sont plus susceptibles de par leur métier d'expositions relatives à des poursuites, bénéficient de règles particulières ». On n'a pas vraiment de

détail sur ces règles particulières. Ce serait peut-être un peu la question au municipal en charge, s'il pouvait un peu les détailler.

C'est vrai qu'on a assez peu de réponses municipales pour l'instant dans ces débats d'interpellation ce soir. Mais peut-être ça pourrait changer par la suite. Notre collègue Gaillard a un peu provoqué pour que la réponse municipale ait lieu. Donc je le fais aussi ici. Mais voilà, ça s'est confirmé apparemment dans certains cas. Donc on pourra y revenir à l'avenir. Et je n'ai pas de résolution.

(insérer délibéré)

Interpellation de Mme Anouck Saugy : « Boulevard de Grancy : Ah la boulette ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Quand bien même j'ai trouvé le ton utilisé dans la réponse à mon interpellation ordinaire particulièrement agressif, je tiens quand même à remercier la Municipalité pour ses réponses, vu que c'est la coutume de le faire. Mais effectivement, j'ai trouvé que c'était particulièrement désagréable à lire.

Les réponses de la Municipalité m'ont permis d'y voir un peu plus clair sur les réaménagements réalisés par la Municipalité en automne dernier sur le boulevard de Grancy, réaménagements qui répondent apparemment à une demande de la population et des commerçants. Même si je m'y attendais un peu, on y apprend que les réaménagements réalisés sont naturellement définitifs et qu'ils, sans surprise, répondent pleinement aux objectifs préfixés et qu'ils apportent entière satisfaction à l'ensemble, mais vraiment tout le monde, l'ensemble des parties prenantes. Alors, c'est à se demander, parfois, où sont acheminés les retours négatifs de la population, mais enfin, tant mieux.

Pour ces raisons, et quand bien même, je reste convaincue que le réaménagement du boulevard de Grancy est une boulette totale, pour reprendre le titre de mon interpellation et pour rester polie, je ne déposerai pas de résolution ce soir. En revanche, je souligne que le groupe PLR et moi-même accorderons une attention toute particulière aux mesures complémentaires qui seront réalisées prochainement dans le quartier, comme nous l'apprend la réponse à l'interpellation ordinaire déposée, de sorte que le futur de ce quartier reste convivial, bien sûr, mais surtout sécurisé pour tout le monde et pas que pour les quelques cyclistes qui passent par là. Quand on voit la place des pistes cyclables qu'on leur a accordée au bout du boulevard de Grancy, et qui n'est pratiquement jamais utilisée, je pense que c'est important que le reste du quartier reste sécurisé, notamment pour les piétons.

Mme Florence Germond, municipal, Finances et mobilité : – Juste pour répondre aux éléments évoqués par Mme Saugy. Je suis convaincue que nous ne pouvons pas, avec les aménagements que nous réalisons, faire 100% de personnes satisfaites. Mais, en tout cas, vous nous posez la question. Alors, il me semblait que le ton était relativement neutre, mais peut-être que, dans le flot important de documents qui transitent entre la Municipalité et le Conseil, celui-là nous aurait échappé.

Un élément que je voulais mettre ici en avant et qui est important pour nous, en tout cas dans le quartier, nous avons répondu aux demandes du restaurant du Milan, qui avait besoin de plus d'espace pour sa terrasse et c'est un des aménagements sur lesquels Mme Saugy nous interpelle. En tout cas sur cet aménagement-là, comme vous avez pu le lire dans la réponse, on a reçu de

nombreux retours positifs. C'est assez rare, puisque près de huitante personnes nous ont écrit une lettre de soutien pour nous remercier pour l'aménagement que nous avons fait.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Daniel Curnier et consorts : « Bruit, climat, qualité de l'air : gronder les hélicoptères ! »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Prisca Morand (Les Verts) : – Je me fais aujourd'hui la porte-parole de notre ancien collègue Daniel Curnier, qui était à l'initiative de cette interpellation. Nous remercions la Municipalité pour sa réponse, qui insiste sur la compétence avant tout fédérale en matière de régulation du trafic aérien en général et des mouvements des hélicoptères en particulier. Il nous semble néanmoins que la Municipalité devrait user de tout le pouvoir résiduel qu'elle possède pour réduire les nuisances sonores, la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre provenant de son territoire, comme cela est d'ailleurs stipulé dans son Plan climat.

Pour les opérations relevant de l'administration communale, à l'exemple du transport de la rampe en provenance du Musée olympique et destiné au skatepark de Vidy le 13 mars 2023, il nous semble que les nuisances sonores, sanitaires et environnementales devraient primer sur les calculs comptables, d'autant plus que l'hélicoptère en question avait décollé de la région de Lucerne.

A partir des chiffres fournis dans la réponse de la Municipalité et en excluant les vols de sauvetage et la part des vols de décollage nécessaires à la formation des pilotes d'hélicoptères de sauvetage, nous estimons à deux tiers le nombre d'atterrissages et de décollages destinés au transport de personnes et de marchandises. Si parmi ceux-ci, certains échappent totalement au contrôle municipal, d'autres bénéficient de l'aval des autorités lausannoises. Ce sont ces vols que la Municipalité devrait, à notre sens, interdire, car à l'heure de l'urgence environnementale, rien ne justifie de faire primer un coût moindre ou une rapidité supérieure sur la santé de la population lausannoise et la capacité des générations futures à y vivre convenablement. Dans certains cas, si un objet ne peut être monté à l'aide d'une grue mobile, ces nuisances pourraient aboutir à renoncer à une installation massive de type rampes de skatepark dans un souci de sobriété.

En conclusion et en cohérence avec le Plan climat, la douzaine de vols annuels de compétence communale, dont deux à fin publique, devraient être supprimés. En ce sens, le groupe des Vert-e-s et Jeunes Vert-e-x-s souhaite déposer deux résolutions.

Résolution Prisca Morand 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité ne délivre plus d'autorisation de vol à destination des chantiers privés, sauf intérêt public majeur.

Résolution Prisca Morand 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité use de tous les moyens à sa disposition pour convaincre les autorités politiques d'échelons supérieurs de diminuer l'usage qui est fait des hélicoptères.

M. Louis Dana (soc.) : – Je remercie le groupe des Verts pour ces deux résolutions. Je n'ai pas pu en discuter avec les membres de mon groupe. A titre personnel, je pense que je vais les accepter, même si, disons, la seconde résolution laisse quand même planer un doute sur l'utilisation qui

pourrait être faite des hélicoptères. Il n'est pas fait mention, par exemple, des vols qui pourraient être des vols de secours.

Et puis, la première résolution, je vais aussi l'accepter, mais je pense qu'il faut se demander où commence et où s'arrête l'intérêt public lorsqu'on va déposer des choses, par exemple, sur un toit. Est-ce qu'il est utile de construire une grue pour déposer quelque chose et ainsi économiser peut-être un vol en hélicoptère ? Mais ce sont des questions qu'il faudra se poser.

Mais de toute manière, c'est vrai que, si on peut s'abstenir d'utiliser ces hélicoptères, s'il y a d'autres moyens qui sont envisageables pour mener à bien des chantiers, le groupe socialiste votera, à mon avis, ces deux résolutions. J'en ferai, en tout cas, de telle sorte que ça se fasse.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Nous remercions le groupe des Verts et Jeunes Verts pour leur interpellation et la Municipalité pour sa réponse tout à fait exhaustive, qui permet de voir un peu les raisons qui motivent les vols d'hélicoptères sur le territoire lausannois, et donc de comprendre l'utilité ou non, les raisons qui pourraient justifier les nuisances sonores, mais aussi les émissions qu'ils génèrent.

On voit dans les chiffres ajoutés par la Municipalité à sa réponse qu'en fait, la plupart des vols d'hélicoptère sont des vols de taxi commercial. Ils ne sont donc ni liés au sauvetage ni à des chantiers difficilement accessibles ou au transport de matériel encombrant si j'ai bien compris la déclinaison des chiffres. Nous souhaitons poser deux questions à la Municipalité. D'abord, qui sont les clientes ou les opérateurs de ces vols de taxi commercial ? Deuxièmement, quelle possibilité a la Municipalité pour réduire le nombre de ces vols de taxi commercial ?

Pour ce qui est des deux résolutions du groupe des Vertes et Jeunes Verts, nous n'avons pas non plus eu l'opportunité d'en discuter, mais a priori nous allons les accepter.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Sur la première question, je ne peux pas y répondre. On regardera avec les informations que voudra bien nous délivrer le principal concerné. Sur la réduction des vols, vous faites peut-être aussi le lien, on s'en souvient, avec un autre dossier, qui est celui de la convention que nous avons passée avec l'aéroport de la Blécherette, convention de collaboration que nous sommes aujourd'hui en train de discuter avec ledit aéroport. Nous viendrons en temps voulu avec ces informations qui, je l'espère, seront contenues dans cette convention, mais affaire à suivre.

Le Conseil, par 38 oui, 25 non, et 0 abstention, accepte la résolution n° 1 de Mme Morand.

Le Conseil, par 45 oui, 20 non, et 0 abstention, accepte la résolution n° 2 de Mme Morand.

(insérer délibéré)

Interpellation de Mme Christine Goumaz : « Sauvetage d'Ouchy »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Christine Goumaz (soc.) : – Je serai brève : je n'ai rien à ajouter et je remercie la Municipalité pour sa réponse.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – J'ai juste une question par rapport à la suite à la question 5, où il est fait état d'un délai au 16 juin 2023 de l'assemblée générale de l'association pour une proposition concrète et motivée en lien avec les besoins de sa flotte. Je m'interroge, en étant actuellement le 26 mars 2024, est-ce que cette réponse a évolué ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je sais qu'il y a eu des changements au comité, des travaux ont été entrepris sur un certain nombre de bateaux.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Augmentations des tarifs électriques : faire encore la lumière »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Benoît Gaillard (soc.) : – Au risque de faire un débat à basse tension, je peux simplement dire que je suis satisfait des réponses qui ont été apportées par la Municipalité. Je vais peut-être juste rappeler le contexte. Finalement, une des questions qui se posaient, c'était l'utilisation ou non par les Services industriels, et donc la Ville de Lausanne, de la faculté tantôt de répercuter le prix de production de leur électricité sur les clients dans le monopole, et tantôt de répercuter le prix moyen d'acquisition de leur électricité, pour faire simple.

Je trouve que les réponses qui ont été apportées sont très rassurantes, puisqu'au moment où les coûts de production des droits de tirage ou des droits à des kilowattheures détenus par la Ville étaient inférieurs au prix du marché, on a essayé d'en faire bénéficier un maximum les clients dans le monopole. Et c'était finalement de ça que je voulais m'assurer avec cette interpellation.

Evidemment, j'apprécie les quelques considérations sur le sujet un peu technique du WACC, *Weighted Average Cost of Capital*. Quand même, on ne se prive pas du plaisir de prononcer un peu mal de l'anglais en fin de soirée. Je remarque d'ailleurs que si la Municipalité a dit prudemment qu'il apparaissait raisonnable que le WACC, la rémunération finalement des fonds propres, suive l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés, on comprend qu'effectivement, il pourrait être fixé un peu plus bas, respectivement, que la hausse du WACC qui a eu lieu de manière assez rapide, était peut-être un tout petit peu précipitée. Elle a été critiquée d'ailleurs par différents milieux. Et je constate qu'entre la réponse à l'interpellation et aujourd'hui, ce taux a à nouveau été abaissé par le DETEC, ce qui est évidemment aussi une bonne nouvelle pour les consommateurs d'électricité.

Au cas où je vous aurais vraiment définitivement perdus avec ces quelques considérations techniques, j'aimerais quand même dire que si on libéralise le marché électrique, on va se créer beaucoup de complications par rapport à la manière simple dont les choses fonctionnent aujourd'hui, qui a fait ses preuves et qui a permis de limiter les hausses en période de mouvement haussier, puisque, justement, on a pu donner en priorité aux clients dans le monopole de l'électricité produite à des prix qui sont fixes et qui sont connus à l'avance et qu'à l'inverse, on voit que lorsqu'il y a des baisses des prix d'approvisionnement, on n'a pas de doute et on peut vérifier démocratiquement que les SIL répercutent dans la mesure du possible ces baisses sur les clients finaux. Vous me voyez venir, mesdames et messieurs, mais je m'abstiens de la conclusion, parce que ça risquerait de réveiller deux ou trois participants au débat. Je crois qu'il est dans l'intérêt commun de tout le monde ce soir que nous bâtons le record d'objets traités.

Le président : – Ce n'est pas mon but, mais je vous remercie.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Valérie D'Acremont : « Stratégie de résilience territoriale »

Développement

(insérer doc)

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Françoise Piron (rapporteuse) : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Valérie D'Acremont (Les Verts) : – Nous sommes aujourd'hui face à plusieurs bouleversements de fond importants, ponctués par des crises plus aiguës qui touchent les différents secteurs essentiels de notre société. Ces aléas, qu'ils soient climatiques, géopolitiques, biologiques ou chimiques, mettent en péril les besoins essentiels de la population. Le système de santé en est un bon exemple. Comme nous n'investissons pas suffisamment dans la promotion de la santé ou la prévention, trop de personnes tombent malades, ce qui saturé le secteur depuis plusieurs années déjà et met en péril l'accès aux soins. La pandémie du Covid-19 s'est surajoutée à ces problèmes de fond en déclenchant une crise dont le secteur ne s'est pas entièrement remis.

Un autre exemple d'actualité est l'agriculture, qui concerne un autre besoin essentiel de la population, celui de pouvoir se nourrir. L'agriculture et l'élevage souffrent de problèmes de fond tels que les événements climatiques extrêmes, le manque d'eau, la baisse progressive des rendements, auxquels se surajoutent des problèmes aigus tels que le gel ou la guerre en Ukraine, qui provoquent soudain des pénuries de certaines denrées alimentaires. Ces bouleversements profonds et ces crises qui s'y surajoutent mettent en péril les besoins de base de la population.

Pourtant, cette situation n'est pas inéluctable. Nous ne sommes pas obligés d'attendre passivement la prochaine crise qui va nous tomber dessus. Pour les problèmes de fond, nous connaissons la majorité de leurs causes et sommes capables, si nous le décidons, de transformer nos systèmes en profondeur pour nous adapter et anticiper ce qui va se passer dans le futur afin d'augmenter notre résilience globale. De même, pour les futures crises aiguës, nous pouvons établir des plans réalistes pour être prêts, mais il faut impérativement les mettre sur pied pendant les périodes d'accalmie, parce qu'en pleine tempête, c'est très difficile, si ce n'est impossible.

Les secteurs qui permettent d'assurer les besoins fondamentaux d'une population sont totalement interdépendants. Si on n'a pas d'eau, on ne peut pas produire de la nourriture. Si on n'a pas d'électricité, l'eau ne peut pas être remontée dans les conduites jusqu'aux champs, etc. On ne peut donc pas s'occuper de ces problématiques avec une approche en silo. Il nous faut une approche transversale et intégrée. De plus, comme ces enjeux et ces risques touchent en premier lieu les personnes les plus vulnérables, que ce soit sur le plan physique ou social, il est essentiel de s'en occuper également si l'on veut éviter de creuser les inégalités déjà existantes.

Certains cantons, comme le nôtre tout récemment, ont effectué leur exercice de prospective, c'est-à-dire une analyse des plus grands enjeux qui ont commencé à nous impacter et vont s'accroître dans un futur proche. L'analyse du Canton de Vaud a identifié douze enjeux globaux spécifiques à notre Canton et a imaginé quatre scénarios possibles pour anticiper ces risques. Cependant, pour rendre concrète la réponse à ces enjeux globaux, les experts s'accordent pour dire qu'elle doit se décliner en grande partie et en grande partie s'organiser au niveau des territoires locaux.

Même si le secteur des soins et de l'agriculture dont j'ai parlé en introduction sont a priori de compétence cantonale, beaucoup de paramètres qui concernent le besoin d'être en bonne santé ou de se nourrir correctement concernent directement les communes. La résilience territoriale, comme on l'appelle, c'est donc lorsqu'une Ville ou un territoire réfléchit à son adaptation et son anticipation des crises aiguës et des stress chroniques pour pouvoir protéger la population et contribuer à la

cohésion sociale, ce qui est par ailleurs essentiel pour préserver le sentiment de confiance de la population dans les autorités politiques.

Plusieurs villes en Europe ont déjà mis en place ces processus, comme Paris ou Liège. Elles ont tout d'abord établi un état des lieux très concret de leur situation actuelle, puis fait une analyse des risques les plus probables et sévères qui les touchent déjà, ou les toucheront dans un futur proche, chaque territoire étant différent face à ces risques. Par exemple, la Ville de Liège, en collaboration avec les agriculteurs et agricultrices de leur région, développe actuellement un système de distribution alimentaire directement des champs aux consommateurs, qui non seulement améliore la situation de ces professionnels, relocalise ces ressources essentielles, mais permettra aussi de faire face à de potentielles ruptures d'approvisionnement de produits venant actuellement de l'extérieur du pays. De même, la Ville de Paris a tout d'abord fait un état des lieux qui a permis d'identifier six enjeux prioritaires qui fragilisent le territoire et constituent des défis pour la ville. Elle a ensuite élaboré une stratégie de résilience qui comporte trente-cinq actions en train d'être mises en œuvre.

En ce qui concerne Lausanne, les besoins fondamentaux que constituent l'accès à de la nourriture de qualité, à de l'eau potable, à du chauffage d'hiver et des zones de fraîcheur l'été et à de l'électricité pour les infrastructures essentielles doivent pouvoir être assurés en tout temps pour toute la population, en particulier les personnes vivant déjà dans des situations précaires. Prévenir ces risques ne peut pas être appréhendé efficacement si chaque direction et service développe séparément sa stratégie, vu la très grande interconnexion entre ces différents besoins. De même, une coopération avec les autres communes ou territoires environnants, dont certains sont également en train de considérer l'établissement d'une telle stratégie de résilience, est évidemment essentielle.

Ce postulat, qui a été développé en collaboration avec la majorité de nos différents groupes politiques, invite donc la Municipalité à étudier l'opportunité de procéder à une analyse des risques systémiques qui mettent en péril la satisfaction des besoins fondamentaux des Lausannoises et Lausannois pour ensuite élaborer une stratégie de résilience territoriale. Cette stratégie irait, comme vous l'aurez compris, bien au-delà de l'adaptation au changement climatique pour intégrer les risques de pénurie à moyen terme et de ruptures à court terme. Elle invite la Municipalité à s'appuyer sur les expériences des villes ayant déjà entamé ce processus ainsi que des réseaux existants, en particulier en France. Se pose par ailleurs la question de savoir quelle suite la Ville entend donner à l'analyse cantonale des risques et quelles sont les obligations légales qui lui incombent en termes de mesures préventives.

M. Mathias Paquier (V'L) : – L'anticipation et le monitoring des risques sont, à notre sens, indispensables à la bonne gouvernance d'une collectivité publique et à sa responsabilité en matière de durabilité. Les Vert'libéraux soutiendront donc la prise en considération de ce postulat cosigné par notre groupe, comme cela a été évoqué, et vous encouragent vivement à en faire de même.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Pour toutes les raisons évoquées par la postulante, le groupe Ensemble à Gauche va également soutenir ce postulat.

Nous tenons cependant à rappeler que les crises n'affectent pas tout le monde de la même manière. Cela a été mis en évidence encore une fois par la pandémie du Covid que nous avons vécue entre 2020 et 2023. Les crises, quelle que soit leur nature, exacerbent les inégalités sociales. Pendant la crise du Covid, par exemple, beaucoup de personnes se sont vues catapultées dans la précarité, aussi en Suisse, aussi à Lausanne, et en même temps, les fortunes des personnes les plus riches ont augmenté encore plus que d'habitude. C'était la même chose dans le secteur économique. Tandis que beaucoup de petits commerces ont fait faillite, les grandes multinationales ont vu grossir leurs bénéfices encore plus que d'habitude.

C'est la même chose pour la catastrophe climatique, qui déjà aujourd'hui affecte de manière disproportionnée des personnes particulièrement vulnérables et précaires. C'est pourquoi nous insistons sur le fait que renforcer la résilience nécessite également la prise en compte des inégalités sociales existantes. Il faut mettre en place les mécanismes et processus adéquats pour assurer une solidarité avec les personnes les plus vulnérables et les plus précaires dans les situations de crise.

Une ville ne peut être résiliente que si elle se pose la question de qui est affectée, comment, par quel type de crise, et de qui a besoin de quoi dans le cas de différentes crises. Il faut donc impérativement penser résilience ensemble avec justice sociale pour s'assurer que les mesures

prises pour favoriser la résilience territoriale prennent en compte l'ensemble de la population et ne deviennent pas un mécanisme en plus qui renforce les inégalités sociales.

Mme Audrey Petoud (soc.) : – Pour toutes les raisons évoquées par la postulante, le groupe socialiste soutiendra le renvoi à la Municipalité de ce postulat.

Mme Patrizia Mori (UDC) : – Pour le groupe UDC, il est essentiel d'être le plus souverain possible dans l'alimentation, l'énergie, la défense, etc. Ce sont des thèmes qui nous sont chers et qui sont ancrés dans notre programme politique. Il ne nous a pas fallu attendre le Covid ou la guerre en Ukraine. Bien que le postulat suive cette logique de souveraineté, dirons-nous, enfin, la finalité étant quelque part la même, la façon dont le postulat demande ladite résilience ne nous semble pas du tout stratégique. Là, ça nous semble plutôt du forcing pour mettre en place une nouvelle idéologie.

Rappelons, par exemple, ce qui a été fait pendant la Deuxième Guerre mondiale, alors que nous étions entourés par l'ennemi, sans éoliennes, sans mondialisation, mais avec une armée forte et un pays qui s'est donné les moyens de survivre, par exemple avec le plan Wahlen. Aujourd'hui, et pour faire écho au débat de tout à l'heure, les Verts pourraient enseigner aux adeptes de la résistance l'art de planter correctement des pommes de terre, petite réserve là au vu des terrains pollués à la dioxine. Tout ça peut paraître comme un conte fantaisiste. Nous, pendant le Covid, on était juste capables de chanter ou applaudir sur nos balcons.

Il est donc un peu surprenant d'entendre ce soir Les Verts tenir un plaidoyer en faveur de la résilience, alors que la politique qu'ils soutiennent conduit à l'exact opposé. Mme D' Acremont souhaite un approvisionnement en électricité en suffisance et en tout temps. Mais alors, comment soutenir la sortie du nucléaire, une des seules technologies qui le garantissent ? De même, elle prône l'autosuffisance tout en soutenant une immigration de masse, incontrôlée, qui entraîne une pression énorme sur les ressources naturelles en Suisse, sur le logement, les infrastructures, etc.

Pour montrer des exemples, vous citez la Ville de Paris, qui est une soi-disant *Resident City*, et un calcul très intéressant a été fait. Il semble que si les paysans arrêtaient net de travailler, Paris n'aurait de quoi survivre que quelques jours. Je me demande combien de temps ce serait pour le Lausanne, parce qu'au pire, à Paris, il y a des rats et des pigeons.

Ce sera peut-être pas mal de commencer à écouter ceux qui nous nourrissent, et même écouter, c'est le mauvais mot, je dirais plutôt respecter, parce que si un jour il y a vraiment un pépin, ce sera que sur les paysans, et grâce à eux qu'on pourra survivre, et pas grâce aux saintes Ecritures du WF, que vous citez très souvent dans le postulat. Alors oui, c'est peut-être une sainte Ecriture, mais bon, l'agenda 2030, c'est presque mot pour mot l'apocalypse selon Saint-Jean. Le groupe UDC vous invite à voter non et à ne pas renvoyer ce postulat.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Je partage pleinement les vues de créer, d'essayer de mettre une certaine stabilité, une certaine résilience. J'aurais d'ailleurs aimé que ce postulat traite aussi de la résilience économique de la Ville, puisqu'on voit bien que, quand il y a une crise quelque part, on doit être capable de pouvoir dégager des moyens, on doit être capable de pouvoir mettre en place des financements de crise. Et ça me paraît être un volet aussi essentiel de la préparation à une bonne résilience.

La discussion est close.

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice : – La commission a soutenu le renvoi du postulat à la Municipalité par 11 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Conseil, par 59 oui, 5 non et 0 abstention, approuve la conclusion de la commission, soit décide de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 21 h 50.